

aktuell

- Beschäftigungspolitik für die Arbeitnehmer und nicht für die Aktionäre!
- Une politique de l'emploi pour les salariés pas pour les actionnaires!





COMMENT CONTACTER L'OGBL POUR UN CONSEIL OU UNE ASSISTANCE

tél. **+352 26 54 37 77** (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-529

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations **sur rendez-vous vendredi matin**

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations **sur rendez-vous mercredi matin**

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 8h30 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Permanences spéciales droit social français

Les 1^{er} et 3^e vendredi du mois: 14h00 - 16h30

Informations générales:

Mardi: 9h00 - 12h00 Jeudi: 14h00 - 18h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, avenue de la Liberté
Consultations **sur rendez-vous jeudi après-midi**

Differdange

L-4620 Differdange BP126 4, rue Emile Mark
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville

Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)

Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean

Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations **sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi**

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Antenne Trier

D-54292 Trier (DGB) Herzogenbuscher-Str 52 TBS, 2.OG

Donnerstag: 13.00 - 17.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück

Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse Tél.: 49 60 05 345

Permanence le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Aywaille, Bastogne, Habay-la-Neuve et Vielsalm

EURES Saar-Lor-Lux Rheinland-Pfalz: Bitburg, Saarlouis und Trier

Service de consultation STRESS au travail

Tél.: 27 49 42 22



info@ogbl.lu www.ogbl.lu



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

- Beschäftigungspolitik muss in erster Linie den Arbeitnehmern und nicht den Aktionären dienen!

Dossiers nationaux 7

- Jean-Claude Reding ruft Regierung und Parlament auf, vom antisozialen Sparkurs abzurücken
- Situation économique et sociale, dialogue social, politique de l'emploi, industrie, constitution, logement, ...
- Meinungsaustausch zwischen OGBL und LSAP
- L'allocation familiale doit être adaptée à l'évolution des prix et ne doit plus être diminuée
- Tiers payant social
- Europa in der Krise: Es gibt Alternativen!
- L'augmentation du chômage ne doit pas être une fatalité

Du nouveau dans les entreprises 18

Aviation civile; Santé, Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques; Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement; Banques et Assurances; Services publics; Éducation et Sciences; Transformation sur métaux et Garages; Sidérurgie et Mines

Frontaliers 32

- Rencontre avec le maire de Mont Saint Martin
- La déclaration d'impôt au Luxembourg
- Les assurances des personnes et des biens
- Neues Formular zur Berechnung soll helfen
- Der OGBL hat die Schlussfolgerungen des Generalanwaltes des EuGH näher untersucht

Europe/International 37

Formation Syndicale de l'OGBL 38

Assemblées générales 40

Chambre des salariés 42

Divers 43

ANSTATT AARBECHTSPLAZEN, SUERGT MITTAL FIR BLO PLAZEN



NEIE FÏERUNGSSSTIL BEI DER CARGOLUX



SECHER WEESS EE JUST, DASS EEN UGESCHMIERT GETT



Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz
Foto Titelseite: Fabrizio Pizzolante

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding
Präsident

Beschäftigungspolitik muss in erster Linie den Arbeitnehmern und nicht den Aktionären dienen!

Europaweit nehmen die sozialen Ungleichheiten, die Armut zu und die Arbeitslosigkeit steigt auf Rekordhöhe. Luxemburg bleibt nicht von dieser Entwicklung verschont, auch wenn wir im europäischen Vergleich gut gestellt bleiben.

Wir haben niedrige Staatsschulden und ein geringes öffentliches Haushaltsdefizit.

Wir haben die drittniedrigste Arbeitslosenrate in der Europäischen Union. Für die Betroffenen ist dies aber kein Trost, die Arbeitslosigkeit bleibt für den einzelnen und seine Familie eine Katastrophe. Deshalb ist es richtig, wenn der Arbeitsminister zusammen mit den Gewerkschaften und den Arbeitnehmerverbänden darüber berät, welche Initiativen notwendig und möglich sind, um den betroffenen Menschen zu helfen und darüberhinaus zu verhindern, dass Menschen unverschuldet in Arbeitslosigkeit geraten.

Für den OGBL sind die Zielgruppen, die augenblicklich besonders geschützt werden müssen klar. Es sind die Jugendlichen, die Schwierigkeiten haben eine Arbeit zu finden oder in schlecht bezahlte, unsichere, prekäre Arbeitsverhältnisse abgedrängt werden. Es sind Arbeitnehmer ab 50, die ihre Arbeit durch Restrukturierungen, Delokalisierungen und Konkurse verlieren. Wir haben dem Arbeitsminister unsere Vorstellungen und Vorschläge zum Thema Beschäftigungspolitik zugestellt und sie allen Beteiligten am 20. Februar im „Comité permanent du travail et de l'emploi“ vorgestellt. Es ist wichtig Arbeitslose sozial abzusichern und zu versuchen ihnen über unterstützende Maßnahmen („CAE, CIE, Mesures pour l'emploi, stages d'insertion, mesures de formation, aide au réemploi ...“) zu helfen den Einstieg oder den Wiedereinstieg ins Berufsleben zu schaffen, ihnen eine fair bezahlte Arbeit mit korrekten Arbeitsbedingungen zu vermitteln. Aber all dies genügt nicht.

Soziale Verantwortung der Betriebe gesetzlich regeln

Es gilt Entlassungen zu vermeiden. Deshalb müssen die arbeitsrechtlichen Schutzmaßnahmen verstärkt und nicht gelockert werden, deshalb müssen die Rechte der

Personalvertreter gestärkt und die soziale Verantwortung der Betriebsführungen und besonders der Kapitaleigner gesetzlich festgehalten werden. Wie steht es so schön in der deutschen Verfassung: Eigentum verpflichtet! Es gilt aber nicht nur Arbeitsplätze abzusichern, sondern auch neue zu schaffen und auch in diesem Zusammenhang ist das Mitspracherecht der Arbeitnehmer und ihrer Vertreter von Bedeutung. Arbeitnehmer haben Ideen, sie wollen gute Arbeit leisten, sie sind innovativ und produktiv, wenn sie ernst genommen werden, respektiert werden und auch finanziell angemessen am Resultat ihrer Arbeit beteiligt werden. Im Vordergrund stehen aber heutzutage in der Betriebswelt nicht so sehr gute Arbeit, Ideen für sinnvolle und qualitativ gute Produkte und Dienstleistungen, sondern eher die kurzfristigen, oft übermäßigen Profiterwartungen der Kapitalbesitzer.

Hier gilt es auch im Sinne einer aktiven Beschäftigungspolitik anzusetzen und die Weichen anders zu stellen. Mitspracherecht, Mitbestimmung gehören zu einer wirksamen Beschäftigungspolitik.

Das Gesetzesprojekt zur Reform der Personalvertretungen beinhaltet etliche Fortschritte und positive Ansätze für einen verbesserten Sozialdialog im Betrieb. In Punkto Mitbestimmung aber greift es zu kurz. Mitbestimmung kann und darf sich nicht auf ein Informations- und Konsultationsrecht der Personalvertreter und auf ein bescheidenes Mitentscheidungsrecht bei verschiedenen Themen, die die Arbeitsbedingungen der Arbeitnehmer betreffen, beschränken.

OGBL fordert eine Arbeitnehmervertretung in allen Entscheidungsgremien der Unternehmen

Wirkliche Mitbestimmung bedeutet eine Arbeitnehmervertretung in den betrieblichen Entscheidungsgremien. Und genau in diesem Bereich bleibt alles beim Alten. In den Verwaltungsräten der Betriebe bleiben Arbeitnehmervertreter eine Ausnahme. Es wird zu Recht bemängelt, dass Frauen in Verwaltungsräten unterrepräsentiert sind. Arbeitnehmervertreter, gleich welchen

Geschlechts sind in den Verwaltungsräten nicht nur unterrepräsentiert, sondern in den Entscheidungsgremien aller Betriebe, die nicht die Form einer Aktiengesellschaft haben und mindestens 1.000 Arbeitnehmer beschäftigen, eine unbekannte Spezies.

Wäre es 40 Jahre nach der Einführung einer ersten bescheidenen Form von Mitbestimmung nicht an der Zeit ein Zeichen zu setzen und Arbeitnehmervertreter in den Entscheidungsgremien einer größeren Anzahl von Betrieben vorzusehen, egal welche Gesellschaftsform

diese haben, und die Grenze von 1.000 Mitarbeitern massiv herabzusetzen?

Sind die luxemburgischen Parteien, Parlamentarier bereit ein derartiges gesellschaftspolitisches Signal zu setzen oder bleiben sie der Meinung, dass in der Arbeitswelt die Demokratie, sprich das Mitspracherecht für die Arbeitnehmer, den Interessen der Kapitaleigner untergeordnet bleiben soll?

La politique de l'emploi doit d'abord servir les salariés et non les actionnaires!

Au niveau européen, les inégalités et la pauvreté augmentent, tandis que le chômage atteint de nouveaux records. Le Luxembourg ne reste pas à l'écart de cette évolution même si en comparaison européenne il se porte encore bien.

Notre dette publique est faible et notre déficit budgétaire peu élevé. Nous avons le troisième plus bas taux de chômage de toute l'Union européenne. Pour les concernés ce n'est pourtant pas un réconfort, le chômage reste, pour l'individu et sa famille, une catastrophe. Voilà pourquoi il est important que le ministre du Travail se concerta avec les syndicats et les organisations patronales sur les initiatives à prendre afin d'aider les concernés et en outre d'éviter que des personnes ne glissent dans le chômage sans faute de leur part.

Pour l'OGBL, les cibles ayant actuellement plus particulièrement besoin de protection sont clairement définies. Ce sont en effet les jeunes qui connaissent des difficultés à trouver un emploi ou qui doivent se contenter de plus en plus souvent d'emplois mal payés, incertains

ou précaires. Ce sont également les salariés de 50 ans et plus qui perdent leur emploi suite à des restructurations, délocalisations et faillites. Nous avons soumis au ministre du Travail nos idées et propositions au sujet de l'emploi et les avons présentées le 20 février au sein du Comité permanent du travail et de l'emploi. Il faut que les chômeurs aient une bonne protection sociale et qu'on les aide à trouver ou retrouver un emploi par des mesures d'accompagnement (CAE, CIE, mesures pour l'emploi, stages d'insertion, mesures de formation, aide au réemploi ...), qu'on leur offre des emplois convenablement rémunérés aux conditions de travail correctes. Pourtant tout cela ne suffit pas.

Il faut légiférer en matière de responsabilité sociale des entreprises

Il est primordial d'empêcher les licenciements. Dans cet ordre d'idées les mesures de protection légales doivent être renforcées et non assouplies, les droits des délégués doivent être étendus et il faut fixer légalement la responsabilité sociale des directions d'entreprises et des

détenteurs du capital. Comme le dit si bien la Constitution allemande: Propriété oblige! Il ne s'agit pourtant pas uniquement de sécuriser les emplois, il faut également en créer et à cet égard le droit de cogestion des salariés et de leurs représentants est important. Les salariés ont des idées, ils veulent faire du bon travail, ils sont innovateurs et productifs quand on les prend au sérieux, quand on les respecte et s'ils peuvent de façon adéquate participer au résultat financier de leur travail. Mais malheureusement aujourd'hui ce n'est plus le bon travail, ce ne sont plus les idées menant à des produits et services de bonne qualité qui comptent en premier lieu, mais plutôt les bénéfices sur le court terme, souvent excessifs, attendus par les actionnaires.

C'est également ici qu'il faudra innover dans le sens d'une politique de l'emploi proactive. Le droit de participation, la cogestion font partie d'une politique de l'emploi efficace.

Le projet de loi portant réforme des représentations du personnel comporte quelques avancées et approches positives en faveur d'une amélioration du dialogue social dans les entreprises. En ce qui concerne la cogestion, il ne va pourtant pas assez loin. La cogestion ne doit pas être limitée au seul droit d'information et de consultation des représentants du personnel et à un modeste droit de codécision relatif à certains sujets concernant les conditions de travail des salariés.

L'OGBL revendique une représentation du personnel à tous les niveaux décisionnels des entreprises

Une vraie cogestion inclut la représentation des salariés dans les organes décisionnels des entreprises. Et c'est exactement dans ce domaine que rien ne change. Dans les conseils d'administration, les représentants du personnel restent l'exception. Et on déplore à juste titre que les femmes soient sous-représentées dans les conseils d'administration. Les délégués du personnel eux, tout genre confondu, ne sont pas seulement sous-représentés dans les conseils d'administration, ils sont carrément une espèce inconnue dans les organes décisionnels de toutes les entreprises qui n'ont pas le statut de société anonyme et n'emploient pas au moins 1 000 salariés.

40 ans après l'introduction d'une première forme modeste de cogestion, ne serait-il pas temps d'enfin prévoir des délégués du personnel dans les organes décisionnels d'un plus grand nombre d'entreprises, peu importe leur statut juridique, et de réduire considérablement le seuil des 1 000 salariés?

Les partis politiques, les parlementaires luxembourgeois sont-ils prêts à lancer ce défi sur le plan socio-politique ou restent-ils d'avis que dans le monde du travail la démocratie, c'est-à-dire le droit de cogestion pour les salariés, doit être subordonné aux intérêts des actionnaires?

Jean-Claude Reding ruft Regierung und Parlament auf, vom antisozialen Sparkurs abzurücken



Im Rahmen der neuen europäischen Regeln ist die luxemburgische Regierung jetzt dabei die Ausrichtung der Haushaltspolitik, sprich der Steuerpolitik auf der Einnahmenseite, der Sozial-, Familien-, Bildungs-, Gesundheits-, der Sicherheits-, der öffentlichen Investitions-, der Wirtschafts- und Beschäftigungspolitik auf der Ausgabenseite, für das nächste Jahr festzulegen. Dies geschieht in einem wirtschaftlichen und sozialen Umfeld, das mehr als schwierig ist. Europa gerät aufgrund der allgemeinen Austeritätspolitik immer tiefer in die Rezession.

Die Kritik an der aktuellen europäischen Politik ist in der Zwischenzeit nicht mehr ausschließlich eine Gewerkschaftsthese, sondern sie wird in Gremien wie dem europäischen Wirtschafts- und Sozialausschuss auch weitgehend von den Vertretern der Unternehmen und den übrigen Teilen der Zivilgesellschaft mitgetragen.

Der europäische Ministerrat, die europäische Kommission und die europäische Zentralbank stellen sich aber weiterhin taub. Dabei ist klar, dass die aktuelle Ausrichtung der europäischen Politik die wirtschaftliche Krise vertiefen und die Verschuldung der Länder nicht abbauen wird. Demgegenüber wird die Arbeitslosigkeit weiter steigen oder zumindest auf einem hohen, viel zu hohen Niveau verharren, werden die sozialen Ungleichheiten und die Armut zunehmen. Dies gilt auch für Luxemburg.

Deshalb sind Regierung und Parlament gefordert sich für eine Abkehr von der einseitig auf Sparen und Sozialabbau ausgerichteten europäischen Politik einzusetzen und in Luxemburg selbst den trotz allem gebliebenen nationalen Spielraum zu nutzen, um Abstand von weiteren antisozialen Sparmaßnahmen zu nehmen und um die in vielen Bereichen in den letzten Jahren gemachten Fehler zu korrigieren.

OGBL-Nationalvorstand

Wirtschaftliche und soziale Lage, Sozialdialog, Beschäftigungspolitik, Industrie, Verfassung, Wohnungspolitik, ...

Die Tagesordnung des OGBL-Nationalvorstands vom 5. Februar 2013 war äußerst reichhaltig und umfasste die unterschiedlichsten Themen. Eingangs stellte OGBL-Präsident, Jean-Claude Reding, fest, dass die in Europa und in Luxemburg angewandte Austeritätspolitik auf immer größere Skepsis stößt. Sogar die als sehr liberal eingestufte OECD habe jetzt Vorbehalte gegen die Wirksamkeit einer solchen Politik und weise darauf hin, dass eine Austeritätspolitik allein nicht fähig sei die

Wirtschaft wiederzubeleben und die Staatshaushalte zu sanieren.

Im Großherzogtum hat das Statec ergründet, dass der Rückgang der Investitionen und der Binnennachfrage zur Verlangsamung der Wirtschaft beigetragen hat. Und "Rückgang der Binnennachfrage" ist gleichbedeutend mit "Kaufkraftrückgang", der seinerseits hauptsächlich durch zwei Faktoren bedingt ist: die Austeritätspolitik und die Erhöhung verschiedener Kategorien der von den



Verwaltungen festgelegten Preise (Preise für den öffentlichen Transport, Parking, Dienstleistungsschecks, ...).

Der Nationalvorstand hat sich auch mit dem Sozialdialog, der Beschäftigungspolitik, der Industriepolitik, der Wohnungspolitik und der Verfassungsrevision auseinandergesetzt.

Was den Sozialdialog angeht, mahnt der Nationalvorstand die Regierung an, schnellsten eine Konsultationsmethode im Rahmen der Festlegung der Haushaltsorientierungen, die Luxemburg jedes Frühjahr nach Brüssel senden muss (Europäisches Semester) zu schaffen.

Im Industriesektor beharrt der OGBL darauf, dass endlich das vorgesehene Hochkomitee für Industrie ins Laufen kommt und dies auf Tripartite-Basis, und dass ein nationales Ausbildungs- und Fortbildungs-

zentrum für Industriebetriebe ins Leben gerufen wird. Ein solches sektorielles Institut müsste auch einen wichtigen Stellenwert bei der Neufassung des Gesetzes zur Beschäftigungssicherung bekommen, um im Vorfeld den von eventuellen kollektiven Entlassungen bedrohten Arbeitnehmern Umbildungsmöglichkeiten zum Wechsel in andere Industriebereiche zu ermöglichen. Übrigens müsste die Politik zur Beschäftigungssicherung für den OGBL eine Politik zur Vorbeugung von Massenentlassungen darstellen und nicht wie bis jetzt ein Vorläufer zum Sozialplan sein.

Was die Wohnungspolitik angeht, zeigt sich der OGBL erstaunt über die Schaffung einer neuen Stadtentwicklungsgesellschaft, die den "Fonds du logement" und die "Société nationale des habitations à bon marché" ersetzen soll, bei der es sich aber um ein kommerzielles Unternehmen handelt, das zum Ziel haben soll "für seine Aktionäre Gewinne zu erwirtschaften". Der OGBL ersucht die Regierung und das Parlament eindringlich dafür zu sorgen, dass diese Struktur ein Schlüsselement bildet, das den Wohnungszugang zu sozialgerechten Preisen ermöglicht.

Was die nationale Verfassungsreform angeht, ist der OGBL-Nationalvorstand der Meinung, dass die sozialen Grundrechte, das kollektive Verhandlungsrecht, eine Neuformulierung des Streikrechts, das Mitbestimmungsrecht der Arbeitnehmer in den Betrieben darin verankert werden müssen und dass man auch in der Verfassung den Berufskammern den Platz zuerkennen müsse, der ihnen zusteht.

Der Nationalvorstand befasste sich zum Schluss mit einem Bericht über das Mitgliedervolumen des OGBL und die Mitgliederentwicklung sowie mit den Leistungen, die der OGBL seinen Mitgliedern anbietet.

Der OGBL, ein repräsentatives Spiegelbild des Luxemburger Arbeitmarktes und seiner Arbeitnehmer

Im Januar 2013 zählte der OGBL 65.304 Mitglieder und ist somit mit Abstand die größte Gewerkschaft Luxemburgs. Die statistischen Erhebungen des OGBL zeigen, dass die Mitgliedschaft ein Spiegelbild der Luxemburger Arbeitswelt darstellt und die Gewerkschaft den Status als national repräsentative Gewerkschaft zu Recht besitzt. So ist sie in allen Sektoren des Arbeitsmarktes, häufig sogar mehrheitlich, vertreten: 33,4% der aktiven affilierten Arbeitnehmer arbeiten im sekundären Sektor (17% in der Industrie und 16,4% im Bausektor). 66,6% sind im tertiären Sektor tätig: 43,45% im privaten Dienstleistungsbereich und 23,15% im öffentlichen Dienst wozu dann auch der Gesundheits- und der Sozialsektor gehören.

59% der Mitglieder leben in Luxemburg, 41% sind Grenzgänger, 14% Rentner oder Witwen und 2,5% arbeitslos. Was die Nationalitäten angeht, liegen die Luxemburger mit 34% vor den Franzosen mit 22%, den Portugiesen mit 17%, den Belgiern mit 10,4% und den Deutschen mit 6,7%. Gewerkschaftlich im OGBL engagiert sind insgesamt 34,4% Frauen und 65,6% Männer.

Comité national de l'OGBL

Situation économique et sociale, dialogue social, politique de l'emploi, industrie, constitution, logement, ...

La réunion du Comité national de l'OGBL du 5 février 2013 avait un ordre du jour chargé et varié. D'emblée, le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, constate que la politique d'austérité en Europe et au Luxembourg rencontre de plus en plus de scepticisme. Même la très libérale OCDE commence à émettre des doutes sur l'efficacité de cette politique et constate que l'austérité à elle seule est incapable de redynamiser l'économie et d'assainir les budgets publics.

Au Luxembourg, le Statec a constaté que la baisse des investissements et de la demande domestique ont contribué au ralentissement économique. Et «baisse de la demande» est synonyme de baisse du pouvoir d'achat qui elle est due essentiellement à deux facteurs: politique d'austérité et augmentation de plusieurs catégories de prix administrés (tarifs des transports en commun, parking, chèques services, ...).

Le Comité national s'est également penché sur le dialogue social, la politique de l'emploi, la politique industrielle, la politique du logement et la révision de la Constitution.

En matière de dialogue social, le Comité national demande au gouvernement de mettre en place d'urgence une méthode de consultation dans le cadre de la fixation des orientations budgétaires que le Luxembourg doit envoyer à Bruxelles au printemps de chaque année (semestre européen).

Par ailleurs, dans le secteur industriel, l'OGBL demande que le Haut comité de l'industrie soit enfin mis en place et ce sur une base tripartite, et que soit créé un institut de formation et de formation continue pour les métiers de

l'industrie. Un tel institut sectoriel devrait aussi trouver sa place dans le cadre d'une refonte de la législation sur le maintien dans l'emploi permettant en amont aux salariés concernés par un licenciement collectif éventuel de bénéficier de formations en vue d'une transition vers un autre secteur industriel. D'ailleurs, pour l'OGBL la politique de maintien dans l'emploi devrait être une politique de prévention de licenciements collectifs au lieu d'être l'antichambre du plan social.

En matière de logement, l'OGBL est surpris qu'il soit prévu que la nouvelle société du développement urbain, qui est sensée remplacer le Fonds du logement et la Société nationale des habitations à bon marché soit une société commerciale dont un des buts sera de «procurer un bénéfice à ses actionnaires». L'OGBL demande incessamment au gouvernement et au Parlement de revoir leur copie et de faire en sorte que cette structure devienne un élément-clé garantissant l'accès au logement à des prix socialement justes.

En ce qui concerne la réforme de la Constitution nationale, le Comité national est d'avis qu'il faudrait inscrire les droits sociaux fondamentaux, le droit de la négociation collective, une nouvelle formulation du droit de grève, le droit de cogestion des salariés dans les entreprises et qu'il faudrait donner aux chambres professionnelles la place qu'elles méritent dans la Constitution. Le Comité national s'est terminé avec un rapport sur les membres de l'OGBL, leur nombre, l'évolution du nombre et les services que l'OGBL offre à ses membres.

L'OGBL, un miroir représentatif du marché du travail luxembourgeois et de ses salariés

En janvier 2013, l'OGBL comptait 65,304 membres et il est ainsi de loin le plus important syndicat du Luxembourg. Les données statistiques de l'OGBL montrent que ses affiliés dans leur ensemble reflètent la situation du monde du travail luxembourgeois et que le syndicat mérite pleinement sa représentativité nationale. Ainsi, il est présent dans tous les secteurs du marché du travail, souvent même en tant que syndicat majoritaire: 33,4% des salariés actifs affiliés travaillent dans le secteur secondaire (17% dans l'industrie et 16,4% dans le secteur de la construction). 66,6% travaillent dans le secteur tertiaire: 43,45% dans le secteur des services privés et 23,15% dans le secteur public dont fait partie également le secteur de la santé et des services sociaux et éducatifs.

59 % des membres habitent au Luxembourg, 41% sont des frontaliers, 14% des pensionnés ou veuves et 2,5% au chômage. En ce qui concerne les nationalités, les Luxembourgeois occupent le premier rang avec 34% suivis des Français avec 22%, des Portugais avec 17 %, des Belges avec 10,4% et des Allemands avec 6,7%. La part des femmes est de 34,4%, celle des hommes de 65,6%.

Regierungspolitik

Meinungsaustausch zwischen OGBL und LSAP

Auf Anfrage der LSAP traf sich am 21. Januar 2013 eine OGBL-Delegation, angeführt von Jean-Claude Reding, mit einer Delegation der LSAP unter der Leitung des Parteipräsidenten Alex Bodry und des Fraktionsvorsitzenden Lucien Lux.

Die Diskussion wurde durch Lucien Lux eröffnet, der eingangs feststellte, dass OGBL und LSAP in letzter Zeit des Öfteren unterschiedliche Meinungen bezüglich der Regierungspolitik in der Öffentlichkeit vertraten. Dies sei ein ganz normaler demokratischer Tatbestand, den es schon immer gegeben habe. Beide Parteien waren der Meinung, dass politische Divergenzen sie nicht daran hindern sollten sich regelmäßig auszutauschen.

Lux betonte, dass die Reformen der jüngsten Vergangenheit wie z.B. die Gesundheitsreform, die Pensionsreform, die neuen Sparmaßnahmen – insbesondere die Steuererhöhungen – nicht konträr zu den politischen Überzeugungen der LSAP seien. Die Partei stehe voll und ganz hinter Sozialminister Mars Di Bartolomeo, und habe sich insbesondere bei der Rentenreform mit verschiedenen Forderungen des OGBL wie z.B. der Einführung eines

4. Finanzierungspfeilers nicht anfreunden können. Die durch LSAP-Minister Di Bartolomeo ausgeführte Sozialpolitik bezwecke den Sozialstaat zu stärken und langfristig abzusichern, sicherlich nicht ihn auszuhöhlen. Die LSAP habe als Regierungspartei eine wichtige Rolle inne, um dafür zu sorgen, dass Reformen sozialverträglich und sozialgerecht seien. Auch bei der Haushaltspolitik nehme man eine pragmatische Haltung ein und ver falle nicht dem Null-Defizit-Syndrom. Die LSAP ist allerdings der Meinung, dass Korrekturen sowohl bei den Einnahmen als auch bei den Ausgaben unumgänglich sind.

Parteipräsident Bodry begrüßte, dass das Treffen zustande kam, verteidigte ebenfalls die Regierungspolitik und unterstrich die moderierende Rolle, die seine Partei in der Regierung spiele. Ohne die LSAP trüge die Reformpolitik mit Sicherheit andere Züge. Bodry sagte, dass das verfügbare Einkommen der luxemburgischen Haushalte seit Ausbruch der Krise in 2008 unverändert sei. Allein dies sei angesichts der Dramatik der Krise bereits ein zu würdiger Erfolg der Politik, auch wenn man bedauere, dass die Statistik nicht allen Situationen Rechnung trage und die Arbeitslosigkeit ständig zunehme.



Angesichts der rezenten konjunkturellen Entwicklung sei das ursprüngliche Ziel der Regierung, schon im Jahr 2014 einen ausgeglichenen Haushalt zu erreichen, nicht zu halten, so Lux und Body, die daher für eine zeitliche Streckung des Null-Defizit-Ziels plädierten. Man dürfe aber das Problem des öffentlichen Defizits und der steigenden Staatsverschuldung nicht auf die leichte Schulter nehmen.

Der OGBL unterstrich seinerseits, dass die Entwicklung der Staatsschuld ursächlich mit der Bankenrettungsaktion, die 2008 vereinbart wurde, zusammenhängt und mit der 2009 vereinbarten Investitionspolitik, um die Wirtschaft zu unterstützen. Des Weiteren belastet natürlich die europaweite Austeritätspolitik auch den luxemburgischen Staatshaushalt. Nichtsdestotrotz hat Luxemburg im Vergleich zu anderen europäischen Ländern noch einen erheblichen positiven Spielraum. Die aktuelle Sparpolitik sei überzogen.

OGBL-Präsident Reding fragte für wen man Politik mache, für alle Menschen oder nur für die Menschen, die mit dem Mindestlohn leben müssen. Es sei wohl ein hehres Ziel, die Lebenslage der sozialschwachen Menschen schützen zu wollen, dies könne aber nicht eine Sozialpolitik ausfüllen, wie sie die freien Gewerkschaften seit dem Ende des Zweiten Weltkriegs verteidigt und vorangetrieben haben. Jean-Claude Reding betonte, dass der OGBL für die große Masse der Menschen arbeitet. Die Diskussion über soziale Selektivität dürfe nicht dazu führen, dass am Ende nur noch ein Sozialhilfenetz für die Bedürftigsten übrigbleibe. Reding hofft, dass sich die LSAP einem derartigen politischen Richtungswechsel verschließe. Im linken Spektrum der Politik und der Gewerkschaftsarbeit sei Sozialpolitik immer auch eine Umverteilungspolitik gewesen mit dem Ziel die sozialen Unterschiede in Luxemburg so klein wie möglich zu halten. Die LSAP stimmt mit dem OGBL darin überein, dass in der Sozial- und Steuerpolitik auch die Interessen der breiten Mittelschicht gewahrt werden müssen.

Auch die Diskussion über den gedeckelten Index, den beide Seiten ablehnen, sollte ähnliche Tatsachen schaffen und hätte außerdem zu Spannungen in der Arbeitnehmerschaft geführt. Mit dem OGBL werde es nicht zu einer Aufwiegelung der Arbeitnehmer des Privatsektors gegen die Beschäftigten im Öffentlichen Dienst, sprich im Gesundheits- und Sozialsektor, bei der Eisenbahn, bei Staat und Gemeinden kommen.

Universelle Sozialrechte müssen erhalten bleiben

Anschließend fand ein breiter Austausch über diverse Politikthemen statt, wie die Rentenreform und die in diesem Zusammenhang noch ausstehenden Gesetze

(Seniorenrecht, Teilzeitarbeit und Teilzeiterrente, Schutz der Rechte der Schichtarbeiter, öffentlich-rechtliche Zusatzpensionsversicherungen für alle, ...), die Reklassifizierungsreform, die Reform der Mitsprachegesetzgebung, die Pflegeversicherung, der neue Spitalplan, die Steuergesetzgebung, die Vorruhestandsregelung Solidarität, die Beschäftigungspolitik, Reformen im Bereich Aus- und Weiterbildung, die Familienpolitik, der nationale Sozialdialog sowie die neuen europäischen Haushalts- und Reformbestimmungen (Europäisches Semester) und den nicht existierenden Dialog bzw. die nicht zu erkennende Konsultationsmethode in diesem Bereich.

Aber auch die Indexproblematik war ein Thema, bei dem der OGBL die LSAP-Delegation aufforderte klar und unmissverständlich Stellung zu beziehen und sich in der Frage des Erhalts des Systems auf die Seite der Arbeitnehmer, Rentner und Familien zu stellen. Sich zum Indexsystem bekennen hieße auch sich zum luxemburgischen Modell der Lohnfindung zu bekennen, so OGBL-Generalsekretär Roeltgen.

Die LSAP bekräftigte ihrerseits noch einmal ihr Bekenntnis zum Erhalt des Indexsystems. Nach den Wahlen gelte es, je nach wirtschaftlicher Lage gemeinsam mit den Sozialpartnern über die zukünftige Ausgestaltung des Index zu verhandeln.

Beide Parteien betonten dann auch in Hinsicht auf die Empfehlungen der OECD sich gegen eine Niedriglohnpolitik in Luxemburg stark machen zu wollen. Des Weiteren würden sie nicht zulassen, dass das universelle Sozialversicherungssystem untergraben und in ein Sozialhilfesystem für die Bedürftigsten umgewandelt werde.

OGBL und LSAP fordern daneben die Regierung auf im Rahmen der neuen europäischen Bestimmungen zur Erstellung des Staatshaushalts und des Nationalen Reformprogramms (Europäisches Semester für die Koordinierung der Wirtschaftspolitik), dringend eine Konsultationsmethode zu definieren und dafür zu sorgen, dass alle nationalrepräsentativen Kräfte in diesen wichtigen Angelegenheiten ein Konsultations- bzw. Mitspracherecht erhalten bevor Texte nach Brüssel gesandt werden.

La version française de cet article se trouve sur le site internet de l'OGBL, www.ogbl.lu, rubrique INFO & PRESSE, Communiqués, National.

Das Kindergeld muss an die Preisentwicklung angepasst werden und darf nicht weiter gekürzt werden

Der OGBL hat mit seiner Kampagne zum Schulanfang 2012 darauf hingewiesen, dass das Kindergeld seit 2006 13% an Wert verloren hat. Das gilt auch für den Kinderbonus, der 2006 als Ausgleich für die Desindexierung des Kindergeldes eingeführt wurde. Auch die Dienstleistungsschecks für Kinder ändern nichts daran, denn Kinder werden Jugendliche und ab 12 Jahre gibt es keine Dienstleistungsschecks mehr. Zudem wurden diese nun auch noch für viele Familien deutlich teurer gemacht.

Gleichzeitig wurden die verbilligten Tarife im öffentlichen Transport entweder abgeschafft („familles nombreuses“) oder um 50% erhöht (Jumbokarte).

Nun soll auch noch die Schulanfangszulage gekürzt werden.

Der OGBL lehnt eine derartige Familienpolitik ab und ruft auf die nachfolgende Petition zu unterzeichnen und bis zum 30. April 2013 an den OGBL B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette zurückzusenden.



Petition

Der / die Unterzeichnerte

Name

Adresse

- fordert die Regierung auf, die Familienzulagen für Kinder an die Entwicklung der Preise und Kosten für die Erziehung von Kindern und Jugendlichen anzupassen
- lehnt die vorgesehene Kürzung der Schulanfangszulage ab

Unterschrift

Sie können die Petition auch online unterschreiben: www.ogbl.lu

L'allocation familiale doit être adaptée à l'évolution des prix et ne doit plus être diminuée

L'OGBL a dans sa campagne lors de la rentrée scolaire 2012 rappelé que depuis 2006 l'allocation familiale a perdu 13% de sa valeur. C'est aussi le cas pour le boni enfant qui a été introduit en 2006 en compensation de la désindexation de l'allocation familiale. Les chèques-services ne changent rien quant au fond étant donné que les enfants deviennent des adolescents et n'ont plus droit à partir de 12 ans aux chèques-services. En plus, ceux-ci sont devenus considérablement plus chers pour bon nombre de familles.

Parallèlement les tarifs réduits pour les transports publics ont été soit supprimés (familles nombreuses) soit augmentés de 50% (carte Jumbo).

Et voilà que maintenant il est aussi prévu de diminuer l'allocation de rentrée scolaire!

L'OGBL s'oppose à une telle politique familiale et appelle à signer la pétition ci-après et de l'envoyer jusqu'au 30 avril 2013 à l'OGBL B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette.



Pétition

Le / la soussigné(e)

Nom

Adresse

- appelle le gouvernement à adapter les allocations familiales à l'évolution des prix et à l'évolution des coûts relatifs à l'éducation des enfants et adolescents
- refuse la diminution de l'allocation de rentrée scolaire prévue

Signature

La pétition peut également être signée en ligne: www.ogbl.lu

Le secrétariat social vous informe



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Tiers payant social

L'OGBL revendique depuis des années la généralisation du tiers payant sur tous les actes médicaux et de soins.

En effet, la mise en place du tiers payant social est un succès et, par conséquent, un pas en avant vers la généralisation du tiers payant.

De ce fait, nous avons trouvé nécessaire d'informer nos membres sur ce nouvel instrument.

En référence à la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et à la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé, le tiers payant social a été mis sur pied pour garantir à tous les résidents, à savoir à toutes les personnes ayant leur domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg, **l'accès aux soins de santé primaires indépendamment de leur statut social et/ou revenu.**

De ce fait, les personnes se trouvant en situation précaire auront la possibilité de faire une demande auprès de **l'office social compétent de leur commune** en vue d'une prise en charge des soins médicaux et médico-dentaires par le biais du tiers payant social à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le tiers payant social a pour but que la personne ne devra plus avancer ses dépenses de soins de santé pour ensuite en demander le remboursement, mais les prestations médicales et dentaires seront **prises en charge directement** par la Caisse nationale de santé (CNS) à part les suppléments d'honoraires pour convenance personnelle (CP1-CP7) qui sont exclus de la procédure du tiers payant social et à charge du bénéficiaire.

La CNS s'adresse ensuite à l'office social compétent afin de récupérer la partie des frais qui sont entièrement à la charge du patient conformément aux statuts de la CNS.

L'office social règle la part patient à la CNS et vérifie ensuite si le bénéficiaire est éventuellement en mesure de rembourser la partie à sa charge personnelle à l'office social.

La personne désirant bénéficier du tiers payant social doit adresser une demande à l'office social compétent qui lui seul a la compétence exclusive de juger si l'octroi du tiers payant social est nécessaire. Si la personne remplit les conditions d'octroi, l'office social remet à la personne concernée une **attestation limitée dans le temps (à 3 mois)** avec possibilité de prolongation selon les modalités prévues), **accompagnée d'un carnet d'étiquettes jaunes.** Le tiers payant social peut être révoqué avant l'échéance par l'office social.

Attention: L'affiliation à l'assurance maladie est une condition pour l'octroi du tiers payant social.

L'attestation et le carnet d'étiquettes sont établis au nom du bénéficiaire. En cas de besoin, des étiquettes sont établies séparément pour chaque membre de famille. De ce fait, chaque facture doit être dotée d'une étiquette établie au nom de la personne bénéficiaire des soins médicaux. La facture est envoyée directement par le médecin à la CNS-Service TPS.

La personne signe une déclaration d'engagement qui sera jointe à son dossier et qui pourra, le cas échéant, servir en cas de contestation par l'office social des montants mis en compte par la CNS.

Munie de sa carte de sécurité sociale ou pièce d'identité et sur présentation au médecin ou au médecin-dentiste de l'attestation du tiers payant social et la remise d'une étiquette, dont la période de validité doit couvrir la date des prestations dispensées, le bénéficiaire pourra donc bénéficier des soins médicaux dans le cadre du tiers payant social.

Une **double validation par l'office social est obligatoire, en cas d'un devis préalable pour des prestations du médecin-dentiste** (ex. certains actes d'orthodontie ou soins en rapport avec prothèses dentaires) et dans le cadre de la convenance personnelle CP8 (= Supplément facturé par les médecins-dentistes pour les frais

de matériel convenus avec l'assuré (p.ex.: porcelaine, or...) en dépassement des tarifs de la nomenclature et non pris en charge par l'assurance maladie) dépassant la somme de 25 euros par séance.

À noter que lorsqu'une autorisation par le Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) est obligatoire, la validation de l'office social n'intervient qu'après cette autorisation.

Pour des renseignements complémentaires concernant le mécanisme du tiers payant social respectivement des

actes et services des médecins et médecins-dentistes, vous pouvez consulter le site internet de la CNS (www.cns.lu).

Evidemment, notre Service d'Information Conseil et Assistance est à votre disposition. Les coordonnées de ce service figurent à la 2^e page de l'Aktuell, voire sur notre site internet www.ogbl.lu.

Sources : législation luxembourgeoise en vigueur et le site internet de la CNS www.cns.lu et du Ministère de la Santé www.sante.public.lu



Prise de position de la Caisse nationale de santé par rapport aux retards de traitement des demandes de prise en charge des kinésithérapeutes

La Caisse nationale de santé confirme que depuis un certain temps des retards allant jusqu'à deux mois se sont développés dans le traitement des titres de prise en charge des kinésithérapeutes. La CNS s'efforce en permanence d'évacuer dans les plus brefs délais les dossiers accumulés, notamment en ayant recours à des affectations de ressources supplémentaires. Ces mesures vont être renforcées dans les semaines à venir.

La CNS n'a pas pris connaissance de faillites de kinésithérapeutes qui auraient été causées par un tel retard dans le traitement des demandes de prise en charge.

La CNS souhaite souligner que l'essence de la problématique des retards dans le traitement des demandes de prise en charge tient notamment dans le développement fulgurant des activités de kinésithérapeutes. En effet, au cours des dernières années, le nombre de kinésithérapeutes enregistré dans le cadre du conventionnement obligatoire et automatique a évolué, ce qui conduit inévitablement à un nombre croissant de titres de prises en charge à traiter par la CNS.

En dehors d'évolutions normales liées p. ex. à la démographie ou à l'accroissement de la population protégée, cette tendance extraordinaire s'explique aussi par des demandes des assurés et/ou une pratique de prescription dépassant probablement l'utile et le nécessaire.

Afin de résoudre les problèmes de fond, la CNS se voit obligée de reconsidérer les modalités de prise en charge des actes et services des kinésithérapeutes. La CNS a saisi la Commission de nomenclature d'une révision de la nomenclature des kinésithérapeutes sur base de la proposition discutée dernièrement avec l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes (ALK). En outre, la CNS étudie des modifications à prendre, le cas échéant, au niveau conventionnel ou statutaire.

En tout état de cause, la CNS mettra en œuvre à court terme tous les moyens à sa disposition pour remédier à cette situation.

(Source: Département Communication, CNS)

Einladung zu einer Konferenz / Invitation à une conférence

Europa in der Krise: Es gibt Alternativen!

Seit nunmehr drei Jahren versucht die EU die Wirtschaftskrise durch eine strikte Sparpolitik zu bekämpfen mit dem Resultat, dass die Arbeitslosigkeit steigt, die Ungleichheiten zunehmen, das Armutsrisiko wächst und die EU nicht aus der Wirtschaftskrise herauskommt, sondern von einer Rezession in die andere taumelt. Es gibt Alternativen zur aktuellen Politik.

Ein Beispiel liefert der DGB mit seinem Vorschlag für einen „Marshallplan“ für die Europäische Union. Ein solidarisches, ökologisches und soziales Europa ist möglich und bezahlbar. Der DGB zeigt auf wie!

Um diese gewerkschaftlichen Ideen einem breiten Publikum vorzustellen, lädt der OGBL in Zusammenarbeit mit der FNCTTFEL zu einer Konferenz ein anlässlich derer Dr. Mehrdad Payandeh, Leiter der Abteilung Wirtschafts-, Finanz- und Steuerpolitik in der DGB Bundesvorstandsverwaltung, die Vorschläge des DGB für ein Konjunktur-, Investitions- und Aufbauprogramm für Europa vorstellen wird.

Nach der Vorstellung des Marshallplans des DGB wird Außenminister Jean Asselborn Gelegenheit haben aus seiner Sicht die europäische Politik und die Vorschläge des DGB zu kommentieren. Danach findet eine Diskussionsrunde mit dem Publikum statt. Zum Abschluss wird Jean-Claude Reding, Vorsitzender des OGBL, das Wort erhalten.

Die Konferenz findet statt

am Donnerstag, den 7. März 2013 um 18.30 Uhr im Casino syndical 63, rue de Bonnevoie L-1260 Luxemburg

Anschließend laden OGBL und FNCTTFEL zu einem Empfang ein.

Aus organisatorischen Gründen bitten wir um Teilnahmebestätigung bis zum 28. Februar 2013.

OGBL Fax 00352 54 16 20 - E-mail: maguy.baasch@ogbl.lu

L'Europe en crise: Des alternatives existent!

Depuis trois ans maintenant, l'Union Européenne essaie de combattre la crise économique par une politique sévère d'austérité avec comme résultat le chômage qui monte, les inégalités qui se creusent, le risque de pauvreté qui augmente et une Union Européenne qui se trouve très loin d'une sortie de crise, une Europe qui bien au contraire sombre de récession en récession.

Il y a des alternatives à la politique actuelle!

Le DGB présente un choix syndical avec sa proposition d'un «plan Marshall» pour l'Union Européenne.

Une Europe solidaire, écologique et sociale est possible et financièrement réalisable. LE DGB montre comment!

Afin de présenter ces idées syndicales au grand public, l'OGBL, en collaboration avec la FNCTTFEL, invite à une conférence lors de laquelle le Dr Mehrdad PAYANDEH du DGB développera les propositions du DGB d'un «programme de conjoncture, d'investissement et de construction pour l'Europe».

Après la présentation du «plan Marshall» du DGB, le ministre des Affaires étrangères, Jean ASSELBORN, profitera de l'occasion pour exposer sa vue sur la politique européenne et pour commenter les propositions du DGB. S'en suivra une discussion avec le public. Pour clôturer la conférence, Jean-Claude REDING, président de l'OGBL prendra la parole.

La conférence a lieu

le jeudi 7 mars 2013 à 18h30 au Casino syndical 63, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg

A la fin de la conférence l'OGBL et la FNCTTFEL invitent à une réception.

Une traduction vers le français est assurée. Pour des raisons d'organisation, nous vous saurions gré de bien vouloir confirmer votre participation jusqu'au 28 février 2013.

OGBL Fax 00352 54 16 20 – Email: maguy.baasch@ogbl.lu



Frau/Herr/M./Mme.:

Unternehmen/Entreprise/Vereinigung/Association/Institution:

Funktion/Fonction:

Nimmt teil/Participera

Nimmt nicht teil/Ne participera pas

L'augmentation du chômage ne doit pas être une fatalité

Le 18 février, l'OGBL a présenté ses propositions en matière de lutte contre le chômage dans le cadre d'une conférence de presse en vue de la réunion extraordinaire du Comité permanent du Travail et de l'Emploi (CPTÉ) du 20 février sur la politique de l'emploi. A cette occasion, le secrétaire général André Roeltgen est revenu sur les dernières évolutions sur le marché de l'emploi. En décembre 2012, le chômage au Luxembourg a atteint un niveau record: 16 963 personnes inscrites comme demandeurs d'emploi à l'ADEM, soit un taux de chômage de 6,4%. En incluant le nombre de personnes qui se trouvent dans une mesure pour l'emploi, on arrive même à un total de 21 726 personnes!

Quelles sont les réponses politiques à apporter à cette évolution inquiétante? A en croire des organismes internationaux tel que l'OCDE, la faute en incomberait aux demandeurs d'emploi eux-mêmes, il faudrait les «responsabiliser» et flexibiliser davantage le droit du travail – c'est-à-dire lutter contre le chômage en permettant aux patrons de se débarrasser plus facilement de leurs salariés ou en multipliant les emplois précaires. Pour l'OGBL, de tels propos sont inacceptables! Ce ne sont pas les salariés qui ont perdu leur emploi qui sont à l'origine de la crise, ce n'est ni le jeune à la recherche d'un premier emploi ni le salarié âgé poussé contre son gré vers la sortie de la vie active, qui portent la responsabilité pour la montée du chômage!

Pour une politique de maintien dans l'emploi qui mérite son nom

L'OGBL plaide pour un changement de logique au niveau de la politique du maintien dans l'emploi. En effet, les plans de maintien dans l'emploi introduits en 2006 se limitent qu'à des mesures purement réactives à des problèmes structurels ou conjoncturels. Souvent, ils ne font que retarder la négociation de plans sociaux et n'offrent donc pas de perspective sociale durable aux salariés concernés. L'OGBL propose de réviser ce dispositif en introduisant la négociation obligatoire de plans annuels de mesures d'anticipation et de prévention pour la protection des emplois.

De même, l'OGBL estime qu'il faut renforcer la protection contre le licenciement du salarié. Trop souvent, des licenciements soi-disant «économiques» n'interviennent que dans le seul but d'augmenter les marges de l'entreprise, alors qu'elle est en fait profitable! La juridiction dans cette matière est depuis longtemps de plus en plus défavorable au salarié, donnant la priorité à la liberté de l'employeur d'organiser son entreprise. L'OGBL revendique des obligations supplémentaires à charge de l'employeur qui



devra montrer que tous les efforts de formation et d'adaptation ont été entrepris et qu'un reclassement en interne n'est pas réalisable.

L'OGBL demande également des améliorations au niveau des négociations du plan social, en mettant un terme à certains abus de la part des employeurs, dont certains concluent des plans sociaux pour des licenciements à intervenir dans trois ans ce qui crée une situation d'inflexibilité absolue pour le salarié concerné. L'OGBL a donc proposé au CPTÉ de mettre en place un groupe de travail sur la question.

Ne pas lutter contre le chômage des jeunes en augmentant la précarité

L'OGBL s'inquiète tout particulièrement de l'augmentation du chômage des jeunes et des situations d'emplois précaires. Il s'oppose à une lutte contre le chômage des jeunes qui se limiterait à augmenter cette précarisation. La «garantie Jeunes» annoncée par le ministre devrait au-delà des instruments CIE et CAE prévoir des programmes adaptés aux caractéristiques et aux besoins spécifiques des jeunes demandeurs d'emploi.

Die deutsche Fassung des Artikels befindet sich auf der OGBL-Website www.ogbl.lu/de



Hubert Hollerich

Aviation Civile

Cargolux-Tochterfirma CCS **OGBL stoppte Auslagerung nach Manila**

Eine Delegation der OGBL-Syndikate „Zivile Luftfahrt“ und „Dienstleistungen und Energie“ wurde am 22. Januar 2013 von der Direktion der Cargolux-Tochtergesellschaft Champ Cargosystems (CCS) mit Sitz in Contern empfangen. Cargolux, d.h. der Luxemburger Staat, hält 49 Prozent an deren ehemaligen Informatikabteilung, besitzt also eine Sperrminorität im Sinne der Luxemburger Gesetzgebung.

Ende Dezember 2012 machte das CCS-Personal den OGBL auf Pläne aufmerksam, denen zufolge zunehmend Aktivitäten nach Manila, der Hauptstadt der Philippinen, verla-

gert werden sollten. Ziel war es bis zu 40 Prozent der Kosten einzusparen, bei gleichzeitiger Personalverringerung in Luxemburg.

Die Betriebsdelegation war nicht über die Auslagerungspläne informiert. Rechtlich gesehen bewegte sich der Arbeitgeber demnach auf sehr dünnem Eis. Aufgrund der Intervention des OGBL, stoppte die Direktion nun die Auslagerungspläne nach Manila. Alle 140 Arbeitsplätze bleiben demnach in Luxemburg erhalten.

Mobbing

Auch das Betriebsklima ließ zu wünschen übrig. Ein Direktionsmitglied übte aktives Mobbing an seinen Beschäftigten aus und setzte diese unter Dauerstress. Die Intervention des OGBL führte dazu, dass besagtes Direktionsmitglied von seinen Vorgesetzten zur Rede gestellt wurde und sein Benehmen gegenüber den CCS-Beschäftigten endlich ändern muss.

Der OGBL wird die Lage bei CCS intensiv verfolgen. Für den OGBL gliedern sich die Auslagerungspläne

von CCS und Cargolux in eine Reihe anderer Outsourcing- und Delokalisierungsbestrebungen ein, vor allem der Flugzeugwartung nach Singapur oder der Verwaltung von Ersatzteilen für die neuen Boeing 747-800 auf die Britischen Jungferninseln. Die Frage bleibt, inwieweit der Luxemburger Staat von den Plänen wusste und diese mitgetragen hat.

Filiale CCS de Cargolux

L'OGBL a pu arrêter la délocalisation vers Manille

Une délégation composée de représentants des syndicats „Aviation civile“ et „Services et Energie“ a été reçue le 22 janvier 2013 par la direction de la filiale de Cargolux Champ Cargosystems (CCS) au siège à Contern. Cargolux, c'est-à-dire l'Etat luxembourgeois, détient 49% du capital dans cet ancien département informatique et dispose donc, d'après la législation luxembourgeoise, d'une minorité de blocage.

Fin décembre 2012, le personnel a informé l'OGBL que CCS projetait de délocaliser de plus en plus d'activités vers Manille, la capitale des Philippines. Le but étant de faire des économies de l'ordre de 40% tout en réduisant parallèlement le personnel au Luxembourg.

La délégation de l'entreprise n'avait pas été informée de ces projets de délocalisation. Du point de vue légal, l'employeur n'était pas en règle. Suite à l'intervention de l'OGBL, la direction a arrêté les projets de délocalisation vers Manille. Les 140 emplois au Luxembourg seront donc maintenus.

Mobbing

Le climat de travail dans l'entreprise n'était pas des meilleurs non plus. Un membre de la direction pratiquait du mobbing (harcèlement)



actif à l'égard de ses subordonnés et leur mettait une pression permanente. L'intervention de l'OGBL a porté ses fruits puisque ce membre de la direction a été convoqué par ses supérieurs et doit à l'avenir changer d'attitude vis-à-vis de ses collaborateurs.

L'OGBL suivra avec vigilance l'évolution chez CCS. Pour l'OGBL, les projets de délocalisation font partie de toute une série de tentatives d'outsourcing et de délocalisation surtout la délocalisation de la maintenance des avions vers Singapour et la gérance des pièces de rechange pour les nouveaux Boeing 747-800 vers les Iles Vierges britanniques. Une question se pose: dans quelle mesure l'Etat luxembourgeois était-il au courant des projets et les a-t-il soutenus?

Sicherheitskontrollen am Flughafen: Eskalation vermeiden

Die drei gewählten Vertreter des OGBL-Syndikats Zivile Luftfahrt in der Arbeitnehmerkammer (CSL) Annette Schuler und Helder Borges (Luxair) sowie Joël Krier (Cargolux) haben die CSL damit befasst, ein juristisches Gutachten bezüglich der Sicherheitskontrollen des Personals am Flughafen zu erstellen.

Um die momentane Situation zu klären, die für das Personal zunehmend unerträglich wird, hat der OGBL eine Dringlichkeitssitzung beim Nachhaltigkeits- und Infrastrukturminister, beim Innenminister, beim Justizminister, beim Direktor der DAC, beim Generaldirektor von Lux-Airport sowie beim Generaldirektor der Polizei beantragt.

Der OGBL appelliert sowohl an die Beschäftigten, die kontrolliert werden, als auch an das Personal, das mit den Kontrollen betraut ist,

die Ruhe zu bewahren. Jede direkte Konfrontation mit den Brüsseler Kontrollbehörden ist zu vermeiden.

Sollten die Luxemburger Behörden nicht innerhalb einer angemessenen Zeitspanne reagieren, wird der OGBL gezwungen sein andere Aktionsmöglichkeiten in Betracht zu ziehen, inklusive die konsequente Umsetzung des juristischen Gutachtens der CSL. (Siehe www.ogbl.lu, Rubrik Syndikat Zivile Luftfahrt).

In einem Brief an die Luxair-Direktion fordert der OGBL die Kontrolluhren vor die Sicherheitsposten zu installieren.

Der OGBL kommt zur Schlussfolgerung, dass Luxemburg nicht bevorzugt behandelt werden soll, doch dürfen die Personenkontrollen in Luxemburg keineswegs strenger ausfallen als auf anderen EU-Flughäfen.

Der OGBL wird die Flughafenbeschäftigten über die weitere Entwicklung in dieser Angelegenheit auf dem Laufenden halten.

Contrôles de sûreté à l'aéroport de Luxembourg: Il faut éviter l'escalade

Les trois représentants du Syndicat Aviation civile de l'OGBL élus à la Chambre des Salariés (CSL), à savoir: Annette Schuler et Helder Borges (Luxair) ainsi que Joël Krier (Cargolux), ont saisi la CSL en vue d'obtenir un avis juridique concernant les contrôles de sûreté du personnel à l'aéroport de Luxembourg.

En vue de clarifier la situation actuelle, qui est intenable pour le personnel, l'OGBL a sollicité une entrevue urgente auprès du ministre du Développement durable et des Infrastructures, du ministre de l'Intérieur, du ministre de la Justice,



du directeur de la DAC, du directeur général de Lux-Airport et du directeur général de la Police Grand-Ducale.

En attendant, l'OGBL lance un appel au calme tant au personnel contrôlé qu'à celui qui exécute les contrôles. Il faut éviter toute confrontation directe avec les autorités de contrôle de Bruxelles.

Si les autorités luxembourgeoises ne réagissent pas dans un délai raisonnable, l'OGBL envisagera tout autre moyen d'action, y compris l'application à la lettre de l'avis juridique de la CSL. (voir site internet www.ogbl.lu, rubrique Syndicats, Syndicat Aviation civile)

Dans une lettre séparée, adressée à la direction de Luxair, l'OGBL revendique le déplacement des pointes devant les contrôles.

En conclusion, l'OGBL est d'avis que si le Luxembourg ne doit pas bénéficier d'un traitement privilégié, il ne devrait pas non plus exagérer et effectuer des contrôles plus sévères que ceux en application sur d'autres aéroports européens.

L'OGBL tiendra le personnel de Lux-Airport au courant des suites réservées à ce dossier.

**Bâtiment,
Artisanat du bâtiment et
Constructions métalliques**



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

**Kollektivverträge im Bauhandwerk
Der OGBL fordert einen
einheitlichen Kollektiv-
vertrag**

Die am 29. Januar 2013 in der Presse veröffentlichten Aussagen der Handwerkerföderation über die verschiedenen Kollektivvertragsverhandlungen im Bauhandwerk haben das Syndikat Bau des OGBL zumindest überrascht.

Seit Jahren hat der OGBL als mehrheitliche und federführende Gewerkschaft im gesamten Bauhandwerk und Bau, in Übereinstimmung mit der Minderheitsgewerkschaft, die Einführung eines einheitlichen sektoriellen Kollektivvertrags für die Berufe des Bauhandwerks, die durch einen Kollektivvertrag abgedeckt sind, verlangt und tut dies immer noch.

Eine positive Harmonisierung

Diese Vereinheitlichung hätte die Verbesserung des Schutzes der Arbeitnehmer und der sie beschäftigenden Unternehmen zur Folge. So könnte ein einheitlicher Kollektivvertrag dazu beitragen das Sozial- und Lohndumping sowie den unlauteren Wettbewerb einzudämmen. Denn es sind genau diese Phänomene, die die Luxemburger Unternehmen und ihre Dachorganisation anprangern.

Aufgrund der Reform des Niederlassungsrechts ist ein einheitlicher Kollektivvertrag mehr denn je

unumgänglich. Der OGBL fordert eine positive Harmonisierung aller Kollektivverträge, ohne dass eine solche Lohnminderungen oder Verschlechterungen der Arbeitsbedingungen nach sich ziehen würde. Diesbezügliche Gespräche müssten parallel zu den laufenden Kollektivvertragsverhandlungen stattfinden.

Die vollständigen Kollektivvertragskündigungen und die Verhandlungsverweigerung seitens einzelner Patronatsverbände zwecks Beseitigung so genannter Wettbewerbsprobleme sind unverantwortlich. Erwähnen wir in diesem Zusammenhang, dass die Lohnkosten im Bau- und Bauhandwerkssektor die niedrigsten in der Großregion sind.

Verwirrungen vermeiden!

Außerdem verbittet sich der OGBL, dass eine im Bauhandwerk und im Bau minoritäre Gewerkschaft sich das Recht anmaßt die laufenden Verhandlungen durch Missachtung der zwischen den Gewerkschaften geschlossenen Vereinbarungen zu vereiteln.

Der OGBL missbilligt auch die Äußerungen der Handwerkerföderation, die in ihrer Reaktion nicht zögert bewusst die einseitig gemachten Aussagen einer Minderheitsgewerkschaft mit den Stellungnahmen des OGBL durcheinander zu bringen.

In diesem Zusammenhang drängt der OGBL auf eine Unterredung mit den Verantwortlichen der Handwerkerföderation, um mit den zuständigen Verbänden über die Einführung eines einheitlichen Kollektivvertrags für das Bauhandwerk zu diskutieren.

Contrats collectifs dans l'artisanat

**L'OGBL revendique un
contrat unique**

Les déclarations de la Fédération des Artisans sur les négociations des différentes conventions collec-

tives dans l'artisanat parues dans la presse le 29 janvier 2013 ont surpris le Syndicat Bâtiment de l'OGBL.

Depuis des années, l'OGBL, en tant que syndicat majoritaire et porte-parole dans l'ensemble des métiers de l'artisanat du bâtiment et de la construction, a revendiqué et revendique toujours, en accord avec le syndicat minoritaire, l'introduction d'une convention collective sectorielle unique pour tous les métiers de l'artisanat du bâtiment couverts par une convention collective de travail.

Une harmonisation positive

Cette unification aurait comme conséquence d'améliorer la protection des salariés et de leurs entreprises. Une convention unique permettrait ainsi de faire face au phénomène de dumping social et salarial et à la concurrence déloyale. Ces mêmes phénomènes sont déplorés par les entreprises luxembourgeoises et leur fédération.

Suite à la réforme du droit d'établissement, une convention sectorielle unique est plus que jamais incontournable. L'OGBL demande une harmonisation positive de toutes les conventions collectives sans pour autant engendrer des diminutions salariales et des détériorations des conditions de travail. De telles discussions devront avoir lieu parallèlement aux négociations de conventions collectives en cours.

Les dénonciations totales des conventions collectives et les refus de négociation de certaines fédérations patronales afin de remédier à des soi-disant problèmes de compétitivité sont tout à fait irresponsables. Rappelons que le coût salarial au Luxembourg dans le secteur de l'artisanat du bâtiment est le plus bas de la Grande région.

Evitons les confusions!

Par ailleurs, l'OGBL refuse qu'un syndicat minoritaire dans les

métiers de l'artisanat du bâtiment et de la construction, s'octroie le droit de torpiller les négociations en cours en violant les accords entre syndicats.

L'OGBL désapprouve également les propos de la Fédération des Artisans qui en réaction n'hésite pas à confondre les propos unilatéraux d'un syndicat minoritaire avec les prises de position de l'OGBL.

Dans ce contexte l'OGBL demande une entrevue d'urgence avec les responsables de la Fédération des Artisans afin de discuter avec les fédérations respectives de l'introduction d'un contrat unique des métiers de l'artisanat de la construction.

Convention collective de travail
«Bâtiment et génie civil»

Conflit social inévitable?

En date du 7 février 2013, les syndicats ont organisé une conférence de presse pour informer l'opinion publique que le secteur de la construction au Luxembourg se dirige vers un conflit social inévitable.

Après quatre ans de négociations, les syndicats doivent malheureusement constater que les fédérations patronales refusent toutes les propositions des syndicats et s'obstinent à maintenir leur d'augmentation du temps de travail à 52 heures par semaine.

Les syndicats ont saisi l'Office national de la conciliation (ONC). Dans le cas d'un échec de la conciliation, l'OGBL n'hésitera pas à organiser les actions syndicales nécessaires, dont les actions de grève font partie.

Kollektivvertrag Bau und Ingenieurwesen

Ist ein Sozialkonflikt unabwendbar?

Am 7. Februar 2013 hatten die Gewerkschaften eine Pressekonferenz abgehalten, um die Öffentlichkeit zu informieren, dass sich im Bausektor in Luxemburg ein unvermeidlicher Sozialkonflikt anbahne.

Nach vier Verhandlungsjahren müssen die Gewerkschaften leider feststellen, dass die Patronatsverbände alle Gewerkschaftsvorschläge ablehnen und stur auf ihrer Forderung der Erhöhung der Wochenarbeitszeit auf 52 Stunden pro Woche beharren.

Die Gewerkschaften haben das nationale Schlichtungsamt (ONC) befasst. Scheitert die Schlichtung, wird der OGBL nicht zögern die nötigen gewerkschaftlichen Aktionen in die Wege zu leiten. Dazu gehören auch Streikaktionen.





Estelle Winter

**Services privés
de nettoyage,
d'hygiène et
d'environnement**

L'OGBL, majoritaire, dénonce partiellement la convention collective

Pour mémoire, la convention collective pour les salariés des entreprises de nettoyage de bâtiments vient à échéance le 30 avril 2013 et peut être dénoncée dans son ensemble ou partiellement moyennant un préavis de trois mois.

Un groupe de travail de l'OGBL, composé de représentants des délégations des salariés se sont réunis 11 fois, de septembre 2012 au 18 janvier 2013. Ce groupe a élaboré le cahier de revendications, l'a présenté à la direction syndicale du secteur et cette proposition a été acceptée.

En tant que syndicat majoritaire dans le secteur, en date du 29 janvier 2013, l'OGBL et le LCGB (syndicat minoritaire) ont dénoncé partiellement la convention collective.

L'OGBL attend la fixation d'une première réunion par la Fédération Luxembourgeoise des Entreprises de Nettoyage de Bâtiments.



Christel Schuler



Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

**Banques et
Assurances**

Conférence sur les conditions de travail dans le secteur financier

Face aux dégradations du climat social dans les entreprises du secteur financier et les enjeux majeurs pour les salariés, le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL organise en 2013 un cycle de plusieurs conférences portant sur le thème de la santé au travail.

Le 19 février, le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL a fait salle comble à l'occasion de sa première conférence qui s'est tenue à l'Hôpital du Kirchberg.

L'ASTF (Médecine du travail pour le secteur financier), représentée par Dr Sandrine Tomasini (médecin du travail), Patrice Marchal (Sociologue, assistant social, coach en développement personnel) ainsi que Sandrine Vallier (Psychologue) a présenté, en étroite collaboration avec le docteur Bollendorff, les conséquences à moyen et long terme sur la santé des salariés exposés à de mauvaises conditions de travail.

La prochaine conférence abordera plus en détail les maladies professionnelles (burnout, stress, etc.).

Renseignez vous auprès de vos délégués OGBL pour connaître nos prochaines dates et vous inscrire. La santé au travail est un thème qui nous concerne toutes et tous.

Toute l'équipe de l'OGBL Syndicat Banques et Assurances sera heureuse de vous accueillir à cette occasion, venez nombreux!





**Services
publics**

Christian Sikorski

Gemeinde Mertert/Wasserbillig

Neuer sozialfortschrittlicher Kollektivvertrag abgeschlossen

Am 10. Januar 2013 wurde, unter Federführung des OGBL, zwischen den vertragsschließenden Gewerkschaften und dem Schöffenrat der Gemeinde Mertert ein neuer Kollektivvertrag unterschrieben.

Ziel der Verhandlungen war: Lohngleichheit für sämtliche Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer, Absicherung der sozialen Errungenschaften und vereinfachte, transparente und verständliche Lohnstrukturen.

Folgende Verbesserungen wurden verhandelt:

- Eingliederung der Arbeitnehmer(innen) des „Repas sur Roues“ in die Laufbahn A;
- Erweiterung der Laufbahn des gesamten Personals im Reinigungsdienst und des „Repas sur Roues“ von Lohngruppe A1 (Endgehalt: 170 Lohnpunkte) in Lohngruppe A3 (Endgehalt: 210 Lohnpunkte);
- retroaktive Anrechnung der Vordienstjahre für sämtliche Mitarbeiter(innen) der Laufbahn A;
- Neueinstufung sämtlicher Mitarbeiterinnen der Laufbahnen A durch sofortige Anwendung sämtlicher Bestimmungen des neuen Abkommens;
 - Auszahlung der Schmutz-, und Gefahrenprämie von 13 Punkten an die Mitarbeiterinnen des Reinigungsdienstes;
 - Eingliederung der Famili-

enzulage von 25 Punkten in den Grundlohn sämtlicher Mitarbeiter(innen);

- im Sinne einer für die Arbeitnehmer(innen) vereinfachten, transparenten und verständlichen Gehälterstruktur werden die Sonderzulage (11 Lohnpunkte), die Schmutz-, Gefahren- und Fahrerprämie (13 Lohnpunkte) und die Familienzulage (25 Lohnpunkte) in den Tabellengrundlohn eingegliedert;

- Erhöhung der Jahresendzulage, die einem 13. Monatsgehalt entspricht, da als Rechnungsbasis, der um 49 Lohnpunkte erhöhte Grundlohn gilt;
- ein zusätzlicher Urlaubstag.

Straßenbauverwaltung

OGBL verhandelt außerordentliche Urlaubstage

Die OGBL-Fraktion der Personaldelegation bemängelte, dass die Straßenbauverwaltung die Bestimmungen des Artikels L.231-11 des Arbeitsgesetzbuches, die dem Arbeitnehmer eine ununterbrochene wöchentliche Ruhezeit von 44 Stunden gewährleistet, bis 2012 nicht angewandt hat.

Nach einer Unterredung mit der Direktion verhandelte die OGBL-Fraktion folgende pauschale Berichtigung:

- die Berichtigung gilt ausschließlich für die Periode von 2008 bis 2012;
- die Arbeitnehmer in den Regionalbrigaden kommen in den Genuss eines zusätzlichen Urlaubstages für jedes im Winterdienst geleistete Jahr;
- die Arbeitnehmer im Schichtdienst der Autobahnbrigade Bartringen kommen in den Genuss zweier zusätzlicher Urlaubstage für jedes im Winterdienst geleistete Jahr;

Kollektivvertragsverhandlungen

Im P&T-Unternehmen

Postdirektion schlägt massiven Lohnabbau in den unteren Laufbahnen vor!

Im Rahmen der Kollektivvertragsverhandlungen im P&T-Unternehmen unterbreitete die Postdirektion am 08.02.2013 den Gewerkschaften ihre Gehältervorstellungen für die Neuanstellungen in den unteren Laufbahnen.

Das von der Postdirektion vorgeschlagene Einstiegsgehalt ist um 4,37 % gekürzt und liegt lächerliche 0,31% über dem gesetzlichen unqualifizierten Mindestlohn. Die Postdirektion schafft ebenfalls, das in den Staatsbetrieben allgemeingültige System der alljährlichen automatischen Lohnsteigerung, ab. Minimale Lohnsprünge von 84 bis 96 Euro erfolgen nach 2 und 5, respektive nach 10 und 20 Dienstjahren. Ein Bewertungssystem nach Verdienst kann dem Arbeitnehmer ein Gehälterplus bis maximal 10% bescheren.

Gleichzeitig sollen nach den Vorstellungen der Postdirektion die Sonder- und Familienzuschläge sowie die Jahresendzulage, die einem 13. Monatsgehalt entspricht, abgeschafft werden. Zusätzlich sollen sieben Urlaubstage abgebaut werden.

Die Vorschläge der Postdirektion bedeuten eine Kürzung der Gehälter für zukünftige unqualifizierte Arbeitnehmer(innen) bis zu 47,73%, und bis zu 37,73% bei bester Bewertung. Betroffen sind Arbeitnehmer(innen) im Reinigungsdienst, Wartungsdienst, Sortierdienst, sowie auszubildende Brieträger.

Die Postdirektion stellt aktuelle Gehälterbedingungen ebenfalls in Frage

Die obengenannten Lohnverschlechterungen betreffen die zukünftigen Neueinstellungen im P&T-Unternehmen. Allerdings erwog

die Postdirektion eine Diskussion über die Übergangsbestimmungen betreffend die Eingliederung der aktuellen Gehälterbestimmungen in den neuen Kollektivvertrag des Postunternehmens. Sie deutet also eine Gehaltsverschlechterung bei den aktuellen Arbeitnehmer(innen) an.

Der OGBL lehnt die Gehältervorschläge der Postdirektion kategorisch ab!

Der OGBL lehnt den von der Postdirektion vorgeschlagenen massiven Gehälterabbau in den unteren Laufbahnen kategorisch ab. Ob die Postdirektion einen globalen Gehälterabbau sämtlicher Laufbahnen plant, ist noch nicht abzuschätzen. Eine für das gesamte privatrechtliche Postpersonal gültige und kohärente Gehälterstruktur ist bis dato weder von den federführenden Kollegen des LCGB noch seitens der Postdirektion angesprochen worden.

- Der OGBL lehnt einen unbegründeten massiven Gehälterabbau im Postunternehmen ab.
- Der OGBL fordert die federführenden Kollegen(innen) des LCGB dazu auf, die Verhandlungsinitiative zurückzugewinnen. Die Bedingung dazu ist die Ausarbeitung einer längst fälligen kohärenten Gehälterstruktur für die Arbeitnehmer des P&T-Unternehmens seitens der Gewerkschaften. Einen ersten Entwurf dazu gab es vom OGBL schon im Jahre 2011.
- Der OGBL verteidigt weiterhin die Idee den Postkollektivvertrag als Richtmaß für einen sektoriellen Kollektivvertrag für den Briefpostsektor zu bestimmen. Somit gelten gleiche Regeln in der Gehältergestaltung für sämtliche Akteure im Briefpostsektor.

Gemeinde Contern

Anlehnungen an den Südgemeindenkollektivvertrag

Unter Federführung des OGBL verhandelten die vertragschließenden Gewerkschaften mit den Vertretern der Gemeinde Contern den Kollektivvertrag für die Arbeitnehmer(innen) der Gemeinde Contern.

Bisher galten für die Arbeitnehmer der Gemeinde Contern die Bestimmungen aus der Entschließung des Gemeinderates vom 13. Dezember 2001. Diese werden durch die im Rahmenkollektivvertrag der Südgemeinden gültigen Bedingungen ersetzt, mit Ausnahme besonderer und zusätzlich festgelegter Bestimmungen.

Gemeinde Remich

Moderates Verhandlungsergebnis

Zwischen den vertragschließenden Gewerkschaften und den Vertretern der Gemeinde Remich wurde folgender Kollektivvertragsabschluss verhandelt:

- Arbeitnehmer im Bereitschaftsdienst und Winterstreudienst erhalten einen Lohnzuschlag von 8 Lohnpunkten pro Woche.
- Die normale Dienstzeit erstreckt sich von 07.00 bis 12.00 Uhr und von 13.00 bis 16.00 Uhr.

Gemeinde Esch

Landesweit erste Betriebskindertagesstätte für Gemeindepersonal

Die lokalen politischen Verantwortlichen eröffneten Mitte November im Beisein der Familienministerin mit dem „Foyer Origer“ die erste gemeindeeigene Kindertagesstätte. Vorreiter für diese Idee waren die Personaldelegationen der Arbeitnehmer und der Beamten der Gemeinde Esch.

Die Struktur betreut bereits 41 Kinder. Außerdem beherbergt die Verwaltung der „Maison Relais“, die insgesamt 13 Kinderempfangsstrukturen betreut.



Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

Non à une réduction des indemnités des commissions d'examen !

Nous tenons en main une lettre du **17 décembre 2012** adressée par la secrétaire d'Etat Octavie Modert au ministre François Biltgen l'informant que ses services sont «occupés actuellement à finaliser la mise en œuvre de la **décision du gouvernement en conseil du 20 septembre 2012** relative à la diminution de 25 % des indemnités servies aux agents de l'Etat dans le contexte du fonctionnement des commissions d'examen et d'autres commissions étatiques». La ministre poursuit qu'«avant de soumettre en janvier 2013 à l'approbation du gouvernement en conseil une note détaillée quant à la mise en œuvre technique de cette décision, les départements ministériels sont invités de bien vouloir informer leurs services comptables respectifs, ainsi que ceux des administrations et services dans leurs compétences, de procéder à la réduction des 25 % ... à partir de l'exercice budgétaire 2013, **même en l'absence au 1^{er} janvier de règles techniques détaillées ainsi que dans le cas où la procédure de l'adaptation de toutes les bases légales ne sera pas encore achevée à cette date.**»

Nous constatons

- que le rapport sur la réunion du gouvernement en conseil du 20 septembre auquel se réfère cette lettre ne figure pas sur le site www.gouvernement.lu;
- que même en l'absence de l'adaptation de toutes les bases

légales», la ministre Modert invite les départements ministériels de procéder déjà à ladite réduction

Dès lors, nous nous demandons:

- si le Conseil de gouvernement du 20 septembre fut une réunion secrète dont les décisions étaient destinées à être camouflées jusqu'au dernier moment ?
- si le gouvernement luxembourgeois et en particulier la ministre Modert et le ministre Biltgen n'ont plus besoin de respecter les procédures et bases légales?

Au-delà de la question de la légalité que nous venons de soulever, nous soulignons que ni le gouvernement, ni notre ministre de tutelle n'ont jugé nécessaire d'informer les enseignants – que nous représentons –, et qui sont les premiers concernés par cette mesure. Nos gouvernants font ainsi preuve d'un comportement aux antipodes de la dignité et du respect.

De plus, cette mesure est totalement contre-productive puisque ce sont justement les enseignants les plus engagés qui seront pénalisés. Une vague de démissions des commissions d'examen, commissions nationales de programmes et de formations et des commissions d'expertise risque d'en être la conséquence.

Nous attendons que le gouvernement retire cette mesure injustifiée et nous invitons les enseignants à se tenir prêts pour des actions syndicales!

La ministre de l'Éducation nationale tente d'empêcher les débats

Dans le cadre de leur campagne «Nei Bilanen elo», les syndicats SEW/OGBL et SNE/CGFP ont élaboré une brochure d'information destinée aux parents d'élèves et aux enseignants.

Or, la ministre leur a refusé l'autorisation de distribuer ces brochures dans les écoles.

C'est donc par voie de presse que les syndicats invitent les parents à assister aux réunions d'information régionales pour s'informer sur les difficultés et les dangers des principes actuels de l'évaluation et pour discuter les alternatives.

Les syndicats déplorent cependant que la ministre tente d'empêcher le dialogue entre les parents et les enseignants en privant les représentants des parents d'élèves de la possibilité de s'échanger avec les syndicats au sujet des modalités d'évaluation actuellement en vigueur. Ils auraient préféré l'organisation d'un débat contradictoire qui n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour.

En outre, les syndicats s'étonnent que la ministre de l'Éducation nationale s'oppose par tous les moyens possibles à ce que les discussions s'engagent entre les syndicats et une partie des partenaires scolaires que sont les parents d'élèves.

Lors des réunions, les syndicats lancent une pétition ouverte à l'adresse suivante:

www.petitioun.lu

Les deux dernières réunions d'informations des syndicats SEW et SNE auront lieu aux dates suivantes:

le 4 mars 2013 à 19h30

Ecole fondamentale Wiltz (salle des fêtes)

11, rue Nicolas Kreins L-9536 Wiltz

le 5 mars 2013 à 19h30

Centre culturel Schuttrange

185, rue Principale L-5366 Munsbach

Pour les parents d'élèves qui désirent cependant s'informer des alternatives possibles, les brochures d'information peuvent être commandées auprès des syndicats.

SNE/CGFP

sne@education.lu | tél : 48 11 18 1

SEW/OGBL

sew@ogbl.lu | tél : 26 09 69 1

Transformation sur métaux et Garages



Marco Casagrande

Robert Wolff

Illegale Substanzen im beruflichen Umfeld

Das Einschreiten des OGBL zeitigt Erfolg!

Im September 2012 fand der Verantwortliche eines Unternehmens im Süden des Landes ein Paket, das illegale Drogen enthielt. Daraufhin ließ er, ohne Einverständnis des arbeitsmedizinischen Dienstes und ohne dessen Einbeziehung, Zwangsdrogentests beim gesamten Personal durchführen. Resultat dieses ungesetzlichen Alleingangs: Feststellung unterschiedlicher Drogen in verschiedenen Urinproben und Kündigung verschiedener Mitarbeiter mit sofortiger Wirkung wegen schwerwiegender Verfehlung. Um der Gesamtproblematik Herr zu werden, hätte diese Situation an erster Stelle ein abgestimmtes Einschreiten der mit der Gesundheit

am Arbeitsplatz im Unternehmen betrauten Instanzen gefordert. Doch leider gab es bis zum Einschreiten des OGBL keine festen Prozeduren und Regeln betreffend Drogentests im beruflichen Umfeld.

Es versteht sich von selbst, dass der OGBL keinesfalls irgendwelches Konsumieren von illegalen Drogen am Arbeitsplatz gutheißt. Leider ist oben genanntes Beispiel aber kein Einzelfall in der Luxemburger Arbeitswelt.

Drogentests dürfen nicht die Kündigung des Arbeitnehmers bezwecken

Vom OGBL und der Arbeitnehmerkammer in dieser Sache angesprochen, hat der Gesundheitsminister per Brief bestätigt, dass der Zweck eines Drogentests nicht darin bestehen dürfe, den Arbeitnehmer auszuschließen, d.h. ihm zu kündigen. Ein Test könne nur dazu dienen eine Gefährdungslage am Arbeitsplatz zu beheben. Das Arbeitsrecht erläutert genauer, dass „der Arbeitgeber dazu verpflichtet ist die Sicherheit und Gesundheit der Arbeitnehmer im beruflichen Umfeld in jeder Hinsicht zu gewährleisten“ und dass „es die Pflicht eines jeden Arbeitnehmers ist nach seinen Möglichkeiten Sorge für seine Sicherheit und Gesundheit zu

tragen sowie für jene der anderen von seinem Handeln und seinen Aufgaben am Arbeitsplatz betroffenen Personen“. Leider kommt man nicht umhin das Fehlen von festen Regeln und genauen Prozeduren hinsichtlich der Drogenproblematik im beruflichen Umfeld festzustellen. Dass keine geregelte Prozedur zur Durchführung von Drogentests in den Unternehmen besteht, ist grundsätzlich unannehmbar und kann hauptsächlich für den Arbeitnehmer unangemessene Folgen haben, die wie im vorliegenden Fall sogar zur Kündigung führen.

Angesicht der Tragweite der Problematik hat der OGBL in Zusammenarbeit mit der Arbeitnehmerkammer den Gesundheitsminister befasst gemeinsam mit seinen für die Arbeitsmedizin zuständigen Diensten eine Prozedur aufzustellen, die die Unternehmen unter Einbeziehung des Arbeitsmedizinischen Dienstes bei Drogenproblemen im beruflichen Umfeld befolgen müssen.

Schlussendlich haben der OGBL und die Arbeitnehmerkammer im Januar dieses Jahres ein weiteres Schreiben vom Gesundheitsministerium und dessen Abteilung Gesundheit am Arbeitsplatz erhalten, das genaue Anleitungen für die Arbeitsmediziner enthält. Diese definieren und unterstreichen die Rolle und die Verantwortung des Arbeitsarztes in der Drogenproblematik. (Untenstehend der Text des Schreibens in französischer Sprache).

Der OGBL begrüßt, dass sein gemeinsames Einschreiten mit der Arbeitnehmerkammer einen Erfolg verbuchen konnte und weist darauf hin, dass es in der heutigen Arbeitswelt zahlreiche Probleme gibt deren man sich noch nicht angenommen hat, Probleme deren Konsequenzen nachteilig für den Arbeitnehmer sind und bleiben. Der Gesundheitsminister hat kürzlich die Resultate eines Audits über die Arbeitsme-

Die eigentliche Debatte zu dieser Angelegenheit hätte über das Durchführen illegaler Tests seitens eines Arbeitgebers geführt werden müssen. Dieser hatte in seinem Betrieb, im September 2012, ungeachtet des genauen Datums, Tests angeordnet zu denen die Arbeitgeber gezwungen wurden und die ohne Anwesenheit eines Arztes, außerhalb jeglichen legalen Protokolls gemacht wurden und deren Resultate mehr als anfechtbar sind und die fristlose Kündigungen nach sich zogen.

Das illegale Abwickeln solcher Tests innerhalb eines Betriebes bedeutet sonder Zweifel einen Eingriff in die körperliche Unversehrtheit der Arbeitgeber.

Die von den Zwangsdrogentests betroffenen Arbeitnehmer haben beschlossen die Affäre vor das Arbeitsgericht zu bringen, das im kommenden Frühjahr dazu statuieren wird.

dizin in Luxemburg vorgestellt. Es wurde Handlungsbedarf festgestellt. Deshalb wäre es nun höchste Zeit, Taten laut Beschlüssen eines Dreierdialogs folgen zu lassen. Denn die Gesundheit des Menschen und insbesondere die Vorbeugung müssen absolute Priorität haben.

Substances illicites en milieu professionnel

L'OGBL intervient avec succès!

En septembre 2012, le responsable d'une entreprise située dans le sud du pays trouve un paquet contenant des drogues illicites. Par la suite, sans accord ni participation de la médecine du travail, il fait procéder à des tests forcés de dépistage auprès de l'ensemble de son personnel. Résultat de cette opération unilatérale et illégale: constat d'une présence de différentes drogues dans certaines épreuves d'urine et licenciement pour faute grave et avec effect immédiat d'un certain nombre de membres du personnel. La situation aurait requise en premier lieu une intervention concertée avec les instances en charge de la santé au travail de l'entreprise. Or, une procédure et des règles précises quant à la problématique du dépistage des substances illicites en milieu professionnel a fait jusqu'à l'intervention de l'OGBL défaut.

La finalité d'un test de dépistage ne doit pas être l'exclusion du salarié

Interpellé dans ce cas par l'OGBL et la Chambre des salariés, le ministre de la Santé confirme en effet par courrier que la finalité d'un test de dépistage ne doit pas être l'exclusion du salarié, c-à-d son licenciement. Un test ne saura servir qu'à faire cesser un état d'insécurité sur le lieu de travail. Le Code du travail précise que «l'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des salariés dans tous les aspects liés au travail», et qu'«il incombe à chaque salarié de prendre soin, selon ses possibilités, de la sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses missions au travail». Force est toutefois de constater l'absence de règles et procédures précises face à la problématique des substances illicites en milieu professionnel. L'absence de toute procédure encadrant le dépistage de drogues auprès de l'entreprise est quant au fond inacceptable et expose en première ligne le salarié à des conséquences inadaptées pouvant aller comme dans le cas précité jusqu'au licenciement.

Au vu de la gravité de cette problématique, l'OGBL en collaboration avec la Chambre des salariés, est donc intervenu auprès du ministre

de la Santé afin que celui-ci, en concertation avec ses services en charge de la médecine du travail, définisse une procédure à adopter par l'entreprise en concert avec les services de santé au travail face à des problèmes de drogues en milieu du travail.

Enfin, en janvier de cette année, l'OGBL et la Chambre des salariés ont reçu une seconde réponse du ministère de la santé et de la division de la santé au travail contenant des instructions détaillées pour les médecins du travail. Celles-ci définissent et soulignent d'abord le rôle et la responsabilité du médecin du travail face à cette problématique. (Le texte de cette missive se trouve à la fin de cet article)

L'OGBL se félicite de son intervention faite en collaboration avec la Chambre des salariés et insiste sur le fait que dans le monde du travail d'aujourd'hui existent beaucoup de problèmes non-traités, problèmes dont les conséquences seront encore et toujours en défaveur du salarié. Le ministre de la Santé a fait auditer récemment la médecine du travail au Luxembourg. Après les constats, il serait grand temps que suivent les actions par le biais d'un dialogue à caractère tripartite. Car la santé de l'être humain et surtout la prévention devraient avoir une priorité absolue.

Le véritable débat autour de cette affaire est la mise en place par un employeur, dans son usine, en septembre 2012, sans préjudice quant à la date exacte, de tests illégaux devant être exécutés par les ouvriers hors la présence d'un médecin, en dehors de tout protocole légal et dont les résultats plus que contestables ont engendré des licenciements avec effet immédiat.

Le déroulement illégal de ces tests opéré au sein de l'entreprise porte manifestement atteinte à l'intégrité physique des salariés.

Les salariés concernés par les tests forcés ont décidé de porter cette affaire devant le Tribunal du Travail qui sera amené à se prononcer au printemps prochain.

Annexe: Instructions du ministère de la santé et de la division de la santé au travail

I. Responsabilité du médecin du travail

Lors de la détermination de l'aptitude à certains postes de travail à l'occasion de l'embauche ou à l'occasion d'une surveillance périodique, le médecin de travail à l'obligation de prendre en compte une consommation éventuelle de substances illicites et d'en estimer les conséquences pour le poste de travail occupé par le salarié.

La responsabilité du médecin du travail peut être mise en cause si on peut lui reprocher de ne pas avoir pratiqué les examens complémentaires (donc par exemple un dépistage de drogues) nécessaires à la détermination de l'aptitude (Obligation des moyens).

Le but de ce dépistage est uniquement d'éviter que ces consommateurs occupent des postes de travail où leur capacité d'agir et/ou de réagir puisse mettre en cause leur propre sécurité ou la sécurité de tiers.

II. Dépistage dans l'entreprise

Un dépistage systématique de la toxicomanie dans une entreprise est ni justifiée, ni autorisée par la législation en vigueur (article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme: Interdiction de tout examen médical qui constitue une ingérence injustifié dans la vie privée du salarié). La Cour Européenne des Droits de l'Homme reconnaît cependant que les tests de dépistage de substances toxicologiques sont conformes si le salarié «occupe un poste où la sûreté et la protection des droits et libertés d'autrui sont en cause». Un dépistage de drogues est donc uniquement justifié en cas de suspicion d'utilisation de drogues illicites chez des salariés occupés sur des postes travail à risques tes de définis au Code du Travail.

La Division de la Santé au Travail est

d'avis que le médecin du travail ne doit pas se faire imposer un dépistage de drogues illicites par l'employeur, car il doit rester seul maître du libre choix des examens complémentaires à réaliser pour la détermination d'une aptitude.

Les postes de travail retenus et pour lesquels un dépistage de drogues peut s'imposer, peuvent aussi figurer dans un règlement intérieur de l'entreprise. Ce règlement intérieur peut être signé par les salariés à l'occasion de leur engagement ou un renvoi peut être fait dans le contrat de travail.

III. Réalisation pratique des examens de dépistage

La recherche de substances illicites dans les urines est un acte médical qui peut uniquement être interprété par un médecin.

Il est impératif que le médecin du travail dispose de l'autorisation expresse de la personne concernée. Les prélèvements seront faits selon un protocole déterminé. L'intéressé doit être informé du test pratiqué ainsi que du résultat éventuel, et ceci, dans le strict respect du secret médical.

En cas de refus du salarié de pratiquer le dépistage en question, le médecin du travail reste évidemment libre de prononcer une inaptitude pour le poste concerné.

IV. Conclusion

Selon une note de l'INRS (France), les tests de dépistage urinaires ne sont pas toujours fiables, il est donc indispensable de prendre certaines précautions lors de leur usage. D'une part, il existe des faux négatifs, d'autre part, les faux positifs sont courants. Leur proportion varie entre 11 et 16 %. Ces résultats sont principalement dus à l'usage d'autres substances, généralement des médicaments (par exemple des hypertenseurs ou des anti-inflammatoires non stéroïdiens peuvent rendre positif aux amphétamines), mais dans quelques cas, ils sont dus au mode d'alimentation (graines de pavot, compléments alimentaires ...). Il est donc indispensable de connaître la liste des substances qui peuvent rendre le test positif et de mettre en place une procédure de contrôle!

La finalité d'un dépistage ne doit jamais avoir comme but l'exclusion du travailleur ou de lui prouver une faute. Le dépistage ne sert qu'à faire cesser un état d'insécurité sur le lieu du travail. En cas de positivité dûment constatée par un test fiable, le médecin du travail interprète les résultats et tient compte lors de l'établissement de la fiche d'aptitude. De même le salarié en question devrait être orienté vers son médecin traitant pour une prise en charge ultérieure.

Pétition européenne sur l'eau L'eau et l'assainissement sont un droit humain!

L'eau est un bien public, pas une marchandise! Nous invitons la Commission européenne à proposer une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain au sens que lui donnent les Nations unies, et à promouvoir la fourniture d'eau et l'assainissement en tant que services publics essentiels pour tous. Le droit européen devrait exiger des gouvernements qu'ils garantissent et fournissent à tous les citoyens l'assainissement et de l'eau saine et potable en suffisance. Nous demandons instamment que:

1. Les institutions européennes et les États membres soient tenus de faire en sorte que tous les habitants jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement.
2. L'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux «règles du marché intérieur» et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation.
3. L'Union européenne intensifie ses efforts pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

SIGNER LA PÉTITION EUROPÉENNE SUR L'EAU.

RENDEZ-VOUS SUR : [HTTP://WWW.RIGHT2WATER.EU/FR](http://www.right2water.eu/fr)



**Sidérurgie
et Mines**

Jean-Claude Bernardini

Die europäische Kommission ermahnt die Direktion von ArcelorMittal und bestätigt die Analysen und Aktionen der Gewerkschaften gegen unbegründete Restrukturierungen

Die zahlreichen gewerkschaftlichen Initiativen auf europäischer Ebene gegen die Strategie von Lakshmi Mittal haben zur Gründung einer Arbeitsgruppe über die Stahlindustrie innerhalb der europäischen Kommission geführt, die von Industriekommissar Antonio Tajani geleitet wird.

Eine erweiterte Sitzung dieser Arbeitsgruppe fand am 12. Februar in Brüssel statt, dies in Anwesenheit der Industrieminister oder Industriestaatssekretäre der vornehmlich betroffenen Länder, darunter die Minister Montebourg (Frankreich), Marcourt (Belgien) und Schneider (Luxemburg). Im Verlauf des Treffens wurden die Aktionsvorschläge zur Erhaltung der Stahlproduktion in Europa, die als strategische Branche für die europäische Industrie eingestuft wird, vorgestellt.

Das sich Kommissar Tajani der gefährlichen Auswüchse der ArcelorMittal-Strategie, die nicht nur von den Gewerkschaftsorganisationen sondern auch von den Ministern Montebourg und Marcourt angeprangert wird, durchaus bewusst ist, wandte er sich an den Vertreter der ArcelorMittal-Gruppe mit der Aufforderungen die Restrukturierungen bis mindestens zum Sommer

auszusetzen, solange wenigstens bis die Vorschläge der Kommission zugunsten der Wettbewerbsfähigkeit der Stahlindustrie umgesetzt seien.

Die Direktion konterte lakonisch die Politik habe sich nicht in die Strategie der Gruppe einzumischen.

Die CGT, der MWB und der OGBL verlangen seit langem eine politische Intervention, um die schleichende Delokalisierung ganzer europäischer Einheiten der Gruppe zu verhindern. Sie unterstützen demzufolge diese vom politischen Europa an die ArcelorMittal-Gruppe gerichtete Botschaft.

Nichtsdestotrotz, und in Anbetracht der provozierenden Antwort der Gruppe, müssen die nationalen Regierungen, das Europäische Parlament und die Europäische Kommission der Strategie der Gruppe konkrete Bestimmungen entgegensetzen Die von uns vorgeschlagenen Ideen, die übrigens durch Gutachten bekräftigt werden, müssen Gestalt annehmen.

- Gemeinsame Beteiligung der Staaten am Kapital der Gruppe, um eine Sperrminorität und somit ein Mitspracherecht betreffend die Strategie zu ermöglichen.
- Teilweise Verstaatlichung, um die Gruppe zu verpflichten, lebensfähige Einheiten, die sie schließen will, abzutreten.
- Gegebenenfalls die Schaffung einer öffentlich-rechtlichen europäischen Stahlgruppe in die Wege zu leiten.

Weiterer Mobilisierungs- und Streiktag beschlossen

Neuartige Interventionsrechte für die Arbeitnehmer, die über das normale Informations-/Konsultationsrecht hinausgehen, und die Forderung nach Gegenleistungen für öffentliche Hilfen, zählen ebenfalls zu den schnell umsetzbaren politischen Entscheidungen.

Eine Branche als strategisch anzuerkennen bedeutet seine Einstufung als von nationalem und europäischem Interesse.

Ein Aussitzen seitens der Regierungen und Europa, die es Lakshmi Mittal ermöglichen würde einen ganzen Bereich der europäischen Stahlindustrie abzubauen, mit allen Schneeballeffekten das dies auf die Industrie haben würde, wäre ein Eingeständnis der Schwäche und der Selbstverleugnung der politischen Klasse. Dieser Verzicht wäre umso unverständlicher, da die Krisensituation „historisches“ politisches Einschreiten erfordert.

Der Appell der Europäischen Kommission hat die Aktionen der Arbeitnehmer zur Verhinderung der von der Gruppe beschlossenen Restrukturierungen zusätzlich legitimiert, dies überall in Europa.

Die Gewerkschaften der einzelnen Länder, zusammen mit ihrer europäischen Dachgewerkschaft, haben beschlossen, einen ähnlichen Mobilisierungs- und Streiktag wie am 7. Dezember 2011 durchzuführen.

La Commission européenne interpelle la direction d'Arcelor-Mittal et conforte les analyses et actions des syndicats contre des restructurations injustifiées

Les multiples initiatives syndicales européennes contre la stratégie de Lakshmi Mittal ont permis la constitution d'un groupe de travail sur la sidérurgie au sein de la Commission européenne, animé par le commissaire à l'Industrie, Antonio Tajani.

Une réunion élargie de ce groupe de travail s'est tenue le 12 février à Bruxelles, avec la présence de ministres ou secrétaires d'Etat à l'Industrie des principaux pays concernés par la sidérurgie, dont les ministres Montebourg (France), Marcourt (Belgique) et Schneider



(Luxembourg), afin de présenter les propositions d'actions pour pérenniser l'activité sidérurgique en Europe, décrétée filière stratégique pour l'industrie européenne.

Conscient des travers de la stratégie du groupe ArcelorMittal, dénoncée par les organisations syndicales mais également par les ministres Montebourg et Marcourt, le commissaire Tajani s'est adressé au représentant du groupe ArcelorMittal, demandant au groupe de suspendre ses restructurations au moins jusqu'à l'été, tant que les propositions de la Commission européenne, au service de la compétitivité de la sidérurgie, ne sont pas mises en œuvre.

La direction du groupe a alors rétorqué que le monde politique n'avait pas à interférer dans sa stratégie.

La CGT, la MWB et l'OGBL insistent depuis de longs mois sur la nécessité d'un interventionnisme politique pour stopper cette délocalisation rampante des entités européennes du groupe. Elles approuvent par conséquent ce message adressé par l'Europe poli-

tique à la direction d'ArcelorMittal.

Néanmoins, et tenant compte de la réponse provocatrice du groupe, il reste urgent que les gouvernements nationaux, le Parlement européen et la Commission européenne prennent des dispositions concrètes pour contrer la stratégie du groupe. Les pistes que nous proposons depuis plusieurs mois, appuyées par des expertises, doivent se concrétiser:

- Prise de participation conjointe des Etats dans le capital du groupe, permettant une minorité de blocage et donc un droit de regard sur la stratégie.
- Nationalisation partielle contraignant le groupe à céder les entités viables qu'il souhaite fermer.
- Voire, la création d'un groupe public européen de l'Acier.

Nouvelle journée de mobilisation et de grève décidée

De nouveaux droits d'intervention des salariés, au-delà du simple droit à l'information/consultation, et l'exigence de contreparties aux aides publiques relèvent aussi de décisions politiques qui peuvent être mises en œuvre très rapidement.

Reconnaitre une filière comme étant stratégique, c'est considérer qu'elle est d'intérêt national et d'intérêt européen.

Un attentisme des Etats et de l'Europe, laissant Lakshmi Mittal démanteler un pan entier de la sidérurgie européenne, avec tous les impacts en cascade sur l'industrie que cela implique, serait un aveu de faiblesse et de renoncement de la classe politique. Ce renoncement serait incompréhensible alors que la situation de crise aigüe nécessite des interventions politiques «historiques».

L'appel de la Commission européenne vient légitimer encore davantage les actions des salariés, partout en Europe, visant à bloquer les restructurations décidées par le groupe.

Les organisations syndicales des différents pays, avec leur fédération européenne de l'industrie, viennent de décider d'une nouvelle journée de mobilisation et de grève à l'instar de celle du 7 décembre 2011.

Europäische Hüttenindustrie

Stahl-Expertengruppe und Ausarbeitung eines Aktionsplans

Die dritte und letzte Zusammenkunft der Stahl-Expertengruppe fand am 12. Februar in Brüssel statt. Von Anfang an begnügte sich der OGBL als einziger Luxemburger Vertreter in dieser Gruppe nicht damit die Arbeiten passiv zu verfolgen, sondern brachte sich mit konkreten Vorschlägen in allen Debatten ein und wirkte so praxisbezogen an der Ausarbeitung des der Kommission unterbreiteten Schlusstextes mit.

Dieser Text stellt die Weichen für eine europäische Industriepolitik und unterstreicht die fundamentale und systemische Rolle der Stahlindustrie in einer solchen Politik. Die Empfehlungen des von der Expertengruppe ausgearbeiteten Textes werden ihren Niederschlag im Aktionsplan der Kommission finden, der bis Ende Juni fertiggestellt sein soll.

Am Rande dieser Zusammenkunft erging vom Vizepräsidenten der Europäischen Kommission der Appell an ArcelorMittal bis zur Annahme des Aktionsplans von weiteren Werksschließungen abzusehen.

Der Nachmittag war einer Zusammenkunft der belgischen und französischen Gewerkschaften sowie des OGBL mit den Wirtschaftsministern der drei bezüglichen Länder vorbehalten. Dieses Treffen hat insbesondere dazu beigetragen weiter an einer geschlossen Strategie zu feilen und gemeinsame Ideen zur Aufstellung des europäischen Aktionsplans auszuarbeiten.

Sidérurgie européenne

Dernière réunion du groupe de haut niveau sur l'acier et mise en place d'un plan d'action

La troisième et dernière réunion du groupe de haut niveau sur l'acier s'est tenue ce 12 février à Bruxelles. Dès le départ, l'OGBL seul représentant luxembourgeois permanent de ce groupe, ne s'est pas simplement contenté de suivre de près les travaux, mais s'est concrètement impliqué dans toutes les réunions et a contribué de manière pratique à l'élaboration du texte final soumis à la Commission.

Ce texte pose les jalons d'une stratégie européenne pour la mise en place d'une politique industrielle et souligne le rôle structurant et systémique de la sidérurgie dans cette politique. Les recommandations du texte élaboré par le groupe de haut niveau seront intégrées dans le plan d'action finalisé par la Commission pour la fin juin.

En marge de cette réunion, un appel a été lancé à ArcelorMittal par le Vice-Président de la Commission européenne de suspendre toute décision de fermeture de sites en attendant l'adoption du plan d'action.

L'après-midi a été consacré à une réunion de travail entre syndicalistes belges, français et l'OGBL avec les ministres de l'économie des trois pays concernés. Cette réunion

a notamment permis d'affiner une stratégie commune et d'établir des pistes conjointes pour l'élaboration du plan d'action européen.

Lettre de protestation

Monsieur Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères
5, rue Notre Dame
L-2240 LUXEMBOURG

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2013

Monsieur le Ministre,

Un bon millier de salariés du groupe ArcelorMittal, dont une délégation de l'OGBL, a essayé de manifester ce 6 février 2013 devant le Parlement Européen à Strasbourg. Cette manifestation était organisée dans le cadre d'une rencontre programmée entre des représentants syndicaux avec des députés européens des diverses fractions démocratiques présentes au Parlement, avec le Vice-président de la Commission, Monsieur Antonio Tajani, ainsi qu'avec le Président du Parlement, Monsieur Martin Schulz.

Le but des manifestants était d'exprimer leurs craintes face aux nombreuses restructurations et multiples fermetures de sites opérées en Europe par ArcelorMittal qui, ne l'oublions pas, a son siège social au Grand-Duché de Luxembourg. De manière pacifique, dans le calme et la dignité, les manifestants essayaient tout simplement de s'engager pour la défense de leur emploi.

Pendant que la délégation inter-syndicale, avec un représentant de l'OGBL, discutait avec les élus européens sur les possibilités de la mise en place d'une politique industrielle commune et tentait de dégager des pistes d'intervention à l'échelle du continent pour assurer la viabilité de la sidérurgie, des événements indignes et inacceptables commençaient à se dérouler à l'extérieur du Parlement européen.

Dans un premier temps, tous les bus amenant les manifestants ont été bloqués quelques kilomètres avant Strasbourg, une fouille individuelle de tous les manifestants a été organisée. Divers bus ont été fouillés à plusieurs reprises. Malgré ces tentatives de provocation et d'intimidation, l'ambiance restait bon enfant. Ensuite, une fois escortés jusqu'au lieu du rassemblement, les bus ont été parqués à bonne distance du Parlement et toute manifestation a été interdite. Sans raison, les CRS ont chargé en utilisant des «flash balls», gaz lacrymogènes et autres armes en blessant gravement plusieurs salariés. Un des ces salariés vient de perdre l'usage de son œil.

Nous sommes outrés par la tournure des événements et nous condamnons fermement cette provocation et cette répression organisée à l'encontre de salariés mobilisés pour la défense de leur emploi et venus manifester pour plus d'Europe et pour une autre Europe, une Europe sociale!

Nous vous invitons à exprimer officiellement votre indignation et à la communiquer de manière officielle aux autorités françaises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Jean-Claude Bernardini
Membre du Bureau exécutif
Secrétaire central
du Syndicat Sidérurgie

Jean-Claude Reding
Président national





Rencontre avec le maire de Mont Saint Martin



Christian Simon-Lacroix

Le 31 janvier a eu lieu une rencontre entre Serge De Carli, maire de Mont Saint Martin, Nico Clement, membre du Bureau exécutif et Christian Simon Lacroix, responsable des frontaliers français au sein de l'OGBL. Il faut souligner que les relations entre la mairie de Mont Saint Martin et l'OGBL sont des plus excellentes. Ainsi, plusieurs conférences communes ont pu

être organisées et la mairie soutient l'OGBL dans ses efforts pour informer ses membres au niveau local.

Serge De Carli est conscient que sa ville est une ville frontalière et que la question des frontaliers est une des questions essentielles du bassin de Longwy. Il salue par ailleurs la permanence de l'OGBL à Longlaville qui a accueilli plus de 1 000 personnes depuis son ouverture.

Baucoup de problèmes subsistent pour les salariés frontaliers. A commencer par les bourses d'études (voir l'article page 36) qui sont toujours refusées aux salariés frontaliers. S'y ajoute un décret du gouvernement français qui a modifié les règles de calcul de l'allocation différentielle (changement de la base de

calcul de la différence entre les prestations familiales luxembourgeoises et françaises) depuis 2010 ce qui constitue une perte de pouvoir d'achat conséquente pour les familles concernées.

Un autre sujet qui fut abordé était celui des différences de législation au niveau des faillites entre la France et le Luxembourg. Parce qu'en cas de faillite de son entreprise la législation au Luxembourg est plus restrictive qu'en France, le salarié devra dans certain cas attendre des mois avant de pouvoir toucher les allocations de chômage en France.

L'OGBL a également exposé la thématique du congé politique pour les frontaliers lors de la rencontre. Tous les salariés résidents du Luxembourg qui exercent un mandat politique ont droit à un congé politique afin de pouvoir remplir leur mandat. Or, ceci n'est pas le cas pour le travailleur non-résident. Par conséquent les élus français qui travaillent au Luxembourg ne peuvent pas participer dans la même mesure aux réunions et aux conseils municipaux que leurs collègues ce qui constitue un déficit démocratique considérable.

Les participants à la rencontre continueront à se voir régulièrement afin de coordonner leur efforts pour trouver des solutions aux problèmes évoqués.



Fiscalité

La déclaration d'impôts au Luxembourg

L'OGBL a prévu d'organiser 5 réunions d'information sur la fiscalité luxembourgeoise afin de permettre aux frontaliers français de remplir au mieux leur déclaration d'impôts et d'optimiser leur situation fiscale.

Les conférences débiteront par un bref rappel des dispositions d'imposition en vigueur au Luxembourg. L'animateur s'intéressera ensuite aux opportunités offertes par la demande de modération d'impôts et par la déclaration d'impôts. L'orateur abordera les réformes fiscales récentes, y compris celles pour 2013, les différents types de ménages fiscaux frontaliers et insistera sur le cas du résident assimilé.

L'intervenant passera ensuite en revue l'ensemble des déductibilités possibles (frais de formation, frais de

déplacement, les primes d'assurance, l'épargne, le logement, les intérêts débiteurs de prêts à la consommation et prêts hypothécaires, dons, charges extraordinaires, frais de personnel, frais de crèche, etc.). Il expliquera et illustrera chaque point à l'aide d'extraits de la fiche de déclaration d'impôts.

Une série d'exemples concrets illustreront aussi bien les économies d'impôts potentielles que peuvent réaliser différents types de foyers fiscaux que les possibilités d'optimisation fiscale qui sont à leur disposition.

Les participants auront la possibilité de poser leurs questions au terme de la présentation. Ces conférences sont ouvertes au grand public.

Ville	Date et heure	Lieu
Fameck	3 avril 2013 à 19h00	Salle Victor Hugo, rue de Touraine
Audun-le-Tiche	10 avril 2013 à 19h00	Salle Jean Moulin, avenue Salvador Allende
Mont Saint Martin	18 avril 2013 à 19h00	Salle Victor Hugo, avenue du Bois
Yutz	25 avril 2013 à 19h30	Salle Bestien, 2A rue de la République
Montigny-les-Metz	12 Juin 2013 à 20h00	Salle Robert Schuman, Espace Europa- Courcelles, 73 rue de Pont à Mousson

Conférence

Les assurances des personnes et des biens

Pour la première fois, et suite à de nombreuses demandes, l'OGBL organise une **conférence d'information sur les différents instruments et contrats de protection et d'épargne concernant les personnes et les biens**.

**Cette conférence aura lieu
mercredi 27 mars 2013 à 19h00**

salle du Centre de Formation Jean-Monnet à Longlaville

Lors de cette conférence, un **expert en conseil patrimonial et financier**, fera un diagnostic et une analyse des différents contrats de banque et d'assurance qui

permettent de protéger les personnes et les biens. Il expliquera notamment les différents types de contrat existants et aidera à y voir plus clair en donnant **des astuces pour comparer les différents produits existants**. Il éclairera également sur **les différents doublons inutiles qui peuvent exister**, donnera des conseils d'épargne et parlera **des avantages fiscaux** éventuels. Les participants auront la possibilité de poser des questions au terme de cette conférence.

AVIS CONCERNANT LE BUREAU DE THIONVILLE

**Le bureau de Thionville sera fermé en raison de jours fériés
du vendredi 29 mars 2013 (Vendredi Saint) au lundi 1er avril 2013 (Lundi de Pâques) inclus.**



Beantragung der nachgeburtlichen Zulage

Neues Formular zur Berechnung soll helfen



Nico Clement

Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands

Bei den luxemburgischen Geburtszulagen handelt es sich um eine Pauschalleistung, die von der Familienkasse anlässlich der Geburt eines Kindes gewährt wird. Voraussetzung hierfür ist, dass die vorgeschriebenen Untersuchungen in den gesetzlich festgelegten Zeiträumen erfolgt sind, und vom Arzt entsprechend auf dem jeweiligen Antragsformular bescheinigt wurden. Ziel ist es, auf diesem Weg eine regelmäßige medizinische Überwachung und Kontrolle der Schwangerschaft, der Entbindung und anschließend des Kindes bis zum Alter von 2 Jahren zu gewährleisten.

Deshalb bestehen die Geburtszulagen aus drei Teilbeträgen, die jeweils zu unterschiedlichen Zeitpunkten beantragt und dann ausbezahlt werden: Die vorgeburtliche Beihilfe die eigentliche Geburtszulage bei der Geburt des Kindes und die nachgeburtliche Zulage am zweiten Geburtstag des Kindes. Die Zulage beträgt jeweils 580,03 Euro.

Um als Grenzgängerin in den Genuss der vorgeburtlichen Zulage sowie der Geburtszulage zu gelangen, muss die Mutter des Kindes in Luxemburg beschäftigt sein. Um diese beiden Zulagen zu bekommen, reicht es nicht aus, wenn nur der Vater des Kindes zu dem ein eheliches Verhältnis besteht, in Luxemburg arbeitet. Anders ist dies bei der nachgeburtlichen Zulage, sie kann auch dann beantragt werden, wenn nur der Vater des Kindes in Luxemburg beschäftigt ist.

Leider mussten die Familienkasse zusammen mit den

Arbeitnehmervertretern des OGBL im Verwaltungsrat feststellen, dass in der Vergangenheit viele Anträge auf die nachgeburtliche Zulage insbesondere der deutschen Grenzgänger abgelehnt wurden, weil die Untersuchungen des Kindes nicht innerhalb der vorgeschriebenen Zeiträume stattgefunden haben. Dies kommt daher, weil die luxemburgischen Zeiträume sich teilweise nicht mit den Zeitpunkten der deutschen U-Untersuchungen decken. Wenn nur eine Untersuchung außerhalb des vorgeschriebenen Zeitraums liegt, wird die Zulage nicht ausbezahlt. Daraufhin hat die Familienkasse versucht, gemeinsam mit dem zuständigen Ministerium für Soziale Sicherheit eine Lockerung dieser Zeiträume zu erreichen. Leider wurde dies mit Blick auf das Wohl des Kindes und den Vorsorgecharakter der Leistung nicht anerkannt, sodass die Zeiträume für die jeweiligen Untersuchungen strikt eingehalten werden müssen.

Um die Zeiträume in denen die einzelnen Untersuchungen des Kindes stattfinden müssen besser bestimmen zu können, hat die Familienkasse auf Initiative der OGBL-Vertreter im Verwaltungsrat ein Formular online gestellt, mittels dem die Daten für die Untersuchungen bestimmt werden können. Dazu ist es ausreichend, das Geburtsdatum des Kindes einzutragen, die Berechnung erfolgt dann automatisch. Das Formular finden sie unter www.cnpf.lu, unter der Rubrik «calcul dates examens périnataux» (demnächst auch in deutscher Sprache).

Für weitere Informationen stehen ihnen die Informations- und Beratungsbüros des OGBL gerne zur Verfügung. Die Adressen und Öffnungszeiten finden Sie auf Seite 2 im Aktuell oder auf der OGBL-Internetseite www.ogbl.lu

Studienbeihilfen

Der OGBL hat die Schlussfolgerungen des Generalanwalts des EuGH näher untersucht

In seinen Schlussfolgerungen vom 7. Februar 2013, hielt Generalanwalt Mengozzi fest, dass

a) Studienbeihilfen für unterhaltsberechtigter Kinder von Grenzgängern einen sozialen Vorteil darstellen, und dass sie dem Prinzip der Nichtdiskriminierung, welches

in der EU-Verordnung Nr. 1612/68 über die Freizügigkeit Arbeitnehmer innerhalb der Gemeinschaft verankert ist, unterliegen, und;

b) die Residenzpflicht sich ihrer Natur nach hauptsächlich zum Nachteil der Wanderarbeitnehmer und der Grenz-

gänger, die Staatsangehörige anderer Mitgliedstaaten sind, auswirkt – soweit sie Studenten die Kinder von Grenzgängern sind, auferlegt wird – und so eine grundsätzlich verbotene mittelbare Diskriminierung darstellt, sofern sie nicht objektiv gerechtfertigt und angemessen ist, die Verwirklichung des mit ihr verfolgten Zieles zu gewährleisten, und nicht über das hinausgeht, was erforderlich ist, um dieses Ziel zu erreichen.

Im Hinblick auf die Verhältnismäßigkeit der Residenzpflicht ist der Generalanwalt der Auffassung, dass es Sache des nationalen Verwaltungsgerichts (Tribunal administratif) ist, auf der einen Seite zu überprüfen, ob eine ausreichende Wahrscheinlichkeit besteht, dass die Empfänger der Studienbeihilfen nach Abschluss des Studiums dazu bereit sind, nach Luxemburg zurückzukehren und sich in das soziale und wirtschaftliche Leben zu integrieren. Auf der anderen Seite muss das Gericht auch prüfen, ob die weitere Transformation der luxemburgischen Wirtschaft hin zu einer wissensbasierten Wirtschaft – und damit im weitesten Sinne einer Dienstleistungsgesellschaft – tatsächlich durch öffentliche Maßnahmen zur Entwicklung konkreter neuer Beschäftigungsmöglichkeiten flankiert wird.

Nach Ansicht des Generalanwalts stellt das seitens der luxemburgischen Regierung als Argument angeführte Haushaltsziel, zu sagen, dass die Ausweitung der Studienbeihilfen auf unterhaltsberechtignte Kinder von Grenz-

gängern eine unzumutbare Belastung für den Haushalt darstellen würde, nicht an sich einen legitimen Grund zur Rechtfertigung der Ungleichbehandlung dar. Es sollte vielmehr darüber hinaus sichergestellt werden, dass das mit der Reform verfolgte wirtschaftliche Ziel – der Übergang zu einer wissensbasierten Wirtschaft (Zweck der diskriminierenden Praxis) – nicht nur ernst genommen, sondern auch tatsächlich verfolgt wird.

Der Generalanwalt hat daher in keiner Weise die diskriminierende Praxis der Regierung bestätigt. Er schlägt vielmehr vor, dass der Gerichtshof das Verwaltungsgericht auffordern soll, auf der Grundlage seiner Schlussfolgerungen zu prüfen, ob die umstrittene Residenzpflicht angemessen ist und nicht über das hinaus geht, was zum Erreichen des verfolgten Ziels notwendig ist.

Das Problem der Umqualifizierung der Familienzulagen (abgeschafft für Studierende im Hochschulbereich und wieder eingeführt, aber nur für die Einwohner Luxemburgs in Form von finanziellen Beihilfen) welches Bestandteil des Verfahrens vor dem Verwaltungsgericht ist, wurde nicht durch den Generalstaatsanwalt angesprochen. Diese Entscheidung obliegt dem Verwaltungsgericht, so dass diese Auseinandersetzung noch nicht beendet ist.

Die Schlussfolgerungen des Generalanwalts sind für den nicht Gerichtshof nicht bindend. Dieser wird sein Urteil zu einem späteren Zeitpunkt fällen.



© CJUE

Aides financières pour étudiants

L'OGBL s'est penché sur les conclusions de l'avocat général de la CJUE

Dans ses conclusions du 7 février 2013, l'avocat général M. Paolo Mengozzi a retenu que

- a) l'aide aux études supérieures pour les enfants à charge des travailleurs frontaliers constituent un avantage social, ceux-ci sont en droit de se prévaloir du principe de non-discrimination consacré par le règlement n° 1612/68 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, et;
- b) **La condition de résidence**, étant de nature à jouer principalement au détriment des travailleurs migrants et des travailleurs frontaliers ressortissants d'autres Etats membres – dans la mesure où elle est imposée aux étudiants enfants de travailleurs frontaliers – **est constitutive d'une discrimination indirecte, en principe prohibée, à moins qu'elle ne soit objectivement justifiée, propre à garantir la réalisation de l'objectif en cause et qu'elle n'aille pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif.**

En ce qui concerne le caractère proportionné de la condition de résidence, l'avocat général estime qu'il appartiendra à la juridiction nationale (tribunal administratif) de vérifier, d'une part, l'existence d'une raisonnable probabilité que les bénéficiaires de l'aide aux études supérieures, résidents du Luxembourg sans condition aucune posée quant à la durée de cette résidence, soient disposés à rentrer dans ce pays à la fin de leurs études et à s'insérer dans la vie économique et sociale luxembourgeoise.

D'autre part, la juridiction devra vérifier également si la poursuite d'une transformation de l'économie luxembourgeoise en une économie de la connaissance – et, partant, une économie proposant des services dans le sens le plus large – a été effectivement suivie par des actions

publiques visant à développer concrètement de nouvelles perspectives d'emploi.

Selon l'avocat général, l'objectif budgétaire avancé par le gouvernement luxembourgeois, consistant à dire que l'extension des aides financières aux enfants à charge de travailleurs frontaliers constituerait une charge déraisonnable pour le budget, n'est pas, en lui-même, de nature à fonder un motif légitime justifiant une inégalité de traitement mais il faudrait en plus vérifier que le but économique poursuivi – la transition vers une économie de la connaissance (but de la pratique discriminatoire) – est non seulement sérieusement mais également effectivement poursuivi et que les coûts pour éviter cette pratique discriminatoire sont d'une telle ampleur qu'ils rendraient impossible sa réalisation.

L'avocat général n'a donc nullement validé la pratique discriminatoire du gouvernement, mais suggère à la Cour de Justice de demander au tribunal administratif de vérifier, sur base des éléments contenus dans ses conclusions, si la condition de résidence litigieuse est appropriée et ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif légitime poursuivi.

Quant au problème de la requalification des aides financières en allocations familiales (abolies pour les étudiants de l'enseignement supérieur et réintroduits, mais pour les résidents seulement, sous la forme d'aides financières) soulevé lors des débats devant le tribunal administratif, il n'a pas été abordé par l'avocat général, mais il a été réservé par le tribunal administratif, de sorte que ce débat n'est pas encore clos définitivement.

Les conclusions de l'avocat général ne lient pas la Cour de Justice qui rendra son arrêt à une date ultérieure.

A L'ATTENTION DES FRONTALIERS BELGES!

Nous tenons à vous informer qu'il n'y aura pas de permanences OGBL en Belgique comme suit:

à **Aywaille**, le lundi 01/04

à **Bastogne**, le mardi 02/04 et samedi 06/04

à **Vielsalm**, le jeudi 04/04

à **Habay la Neuve**, le jeudi 11/04.

La CES déplore un budget d'austérité

La Confédération européenne des syndicats (CES) déplore l'accord sur un budget à la baisse que vient d'adopter le Conseil européen. C'est un mauvais signal pour l'Union européenne.

Bernadette Ségol, secrétaire générale de la CES a déclaré: «L'accord trouvé prévoirait une enveloppe des crédits d'engagements de quelque 960 milliards d'euros, et celui des crédits de paiement, soit les dépenses effectives pour les sept prochaines années, de 908,4 milliards

d'euros. Si ces chiffres se révélaient être exacts, cela correspondrait à une baisse de 3% du budget pour la période 2014-2020 par rapport aux sept années précédentes. Il s'agit du premier budget pluriannuel en baisse de l'histoire de l'Union européenne. Nous savons que les politiques de cohésion sociale et notamment Fonds social européen seront affectés par ces réductions budgétaires. La CES étudiera en détail les coupes qui ont été décidées et réagira en conséquence».

Der EGB missbilligt den Austeritätshaushalt

Der europäische Gewerkschaftsbund (EGB) bedauert die Annahme eines herabgesetzten Budgets durch den europäischen Rat. Dies sei ein falsches Signal für die europäische Union.

Bernadette Ségol, Generalsekretärin des EGB hat erklärt: „Das Abkommen wird einen Beitrag von etwa 960 Milliarden Euro an Verpflichtungskrediten vorsehen, 908,4 Milliarden an Zahlungsmächtigungen für die realen Ausgaben. Falls sich diese Zahlen als richtig erweisen,

würde dies ein Absenken um 3% des Haushalts für die Periode von 2014-2020 gegenüber den vorherigen sieben Jahren bedeuten. Dies wäre dann das erste herabgesetzte Mehrjahresbudget in der Geschichte der europäischen Union. Wir wissen bereits jetzt, dass die Kohäsionspolitiken und insbesondere der europäische Sozialfonds von den Budgetreduzierungen betroffen sein werden. Der EGB wird die beschlossenen Einschnitte im Detail analysieren und dementsprechend reagieren.“

40^{ème} anniversaire de la CES



«Célébrer le passé, regarder vers l'avenir »

La Confédération européenne des syndicats (CES) a organisé une conférence de haut niveau à Madrid, le lundi 28 janvier, conférence à laquelle a participé l'OGBL. L'événement, qui a réuni les principaux dirigeants syndicaux européens ainsi que des responsables des institutions européennes, fut l'occasion pour la CES de célébrer ses quarante ans d'existence. La CES a également inauguré sa nouvelle identité visuelle à travers le lancement d'un nouveau logo.

La conférence s'est organisée autour de trois tables rondes qui ont permis de débattre sur le rôle et l'avenir du mouvement syndical en tant qu'acteur de la construction européenne mais aussi sur l'avenir de l'Europe sociale et le rôle des citoyens et des travailleurs ainsi que des syndicats dans l'Union économique et monétaire (UEM).

A cette occasion, Martin Schulz, président du Parlement européen (PE), s'est exprimé sur le rôle des citoyens, des travailleurs et des syndicats dans une véritable union économique et monétaire. Le président du PE a rappelé la nécessité de combiner concrètement discipline budgétaire avec croissance, investissements et emplois. Seul

un budget européen conséquent permettra de réduire les déséquilibres sociaux et économiques qui existent au sein de l'Union européenne. Il constate également que de plus en plus de citoyens européens se détournent d'une Union européenne devenue trop néolibérale, et qu'ils considèrent comme étant responsable de la crise et des abus commis par le secteur financier.



Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)
OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* **Masculin** *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.
Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS.
Ich möchte im CEFOS übernachten.

Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung

Contrat de travail <i>Arbeitsvertrag</i>	
<input type="checkbox"/> Temps plein <i>Vollzeit</i>	<input type="checkbox"/> Temps partiel <i>Teilzeit</i>
Nombre d'heures prestées par jour <i>Arbeitsstunden pro Tag</i> <input type="text"/>	

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :
Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation <i>Bezeichnung des Seminars</i>	Date <i>Datum</i>	Réf <i>Ref</i>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date *Datum* **Signature** *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.



Calendrier Formation Syndicale OGBL mars à octobre 2013

Référence	Titre	Début	Fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2013 7 003	Le délégué à la sécurité, partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail (niveau 1)	12.03.13	13.03.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 1 004	Encadrer et former au sein d'une délégation	10.04.13	11.04.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 013	Alcool, drogues, médicaments, tabac sur le lieu de travail	12.04.13	12.04.13	1	Français	
OG 2013 8 006	Gérer l'agressivité sur le lieu de travail	15.04.13	15.04.13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 003	Le délégué à la sécurité, partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail (niveau 1)	17.04.13	18.04.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 014	Bien s'alimenter au travail	22.04.13	22.04.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 5 002	Découvrir les clés pour relier l'économique et le social	29.04.13	30.04.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 015	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	02.05.13	02.05.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 5 003	Jeu de rôle d'entreprise: comprendre le fonctionnement d'une entreprise et mesurer l'impact de certaines décisions sur l'emploi, les marchés, le financier	14.05.13	16.05.13	3	Français	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	15.05.13	16.05.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 1 002	Savoir détecter les besoins en formation des équipes syndicales	24.06.13	24.06.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 6 006	Cas pratiques en matière de droit du travail	25.06.13	25.06.13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 1 005	Animer une section locale	02.07.13	02.07.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 3 003	Être délégué syndical au quotidien	08.07.13	09.07.13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 011	Je suis frontalier français et je travaille au Luxembourg	11.07.13	12.07.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 3 004	La représentation des salariés dans les entreprises du secteur privé	27.09.13	27.09.13	1	Français	CEFOS
OG 2013 4 003	Agir en matière d'égalité des chances	30.09.13	01.10.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 004	Participer activement aux différents plans de prévention de l'entreprise (niveau 2)	10.10.13	11.10.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	14.10.13	15.10.13	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 006	Accompagner une personne victime d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle	21.10.13	21.10.13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 015	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	22.10.13	22.10.13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 010	Je suis frontalier belge et je travaille au Luxembourg	23.10.13	24.10.13	2	Français	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender - März bis Oktober 2013

Referenz	Titel	Anfangsdatum	Enddatum	Dauer	Sprache	Ort
OG 2013 8 004	Ausbauen des persönlichen Verhandlungsgeschicks	12.06.13	13.06.13	2	Deutsche	CEFOS
OG 2013 6 009	Ich bin deutscher Grenzgänger und ich arbeite in Luxemburg	26.06.13	27.06.13	2	Deutsche	CEFOS

Assemblées générales OGBL 2013

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Bettembourg	vendredi 1 mars	18h30	Bettembourg	Maison des Jeunes	Alain Mattioli
Grevenmacher	vendredi 1 mars	19h00	Grevenmacher	Simon's Plaza	André Sowa
Niederanven	vendredi 1 mars	19h00	Senningerberg	Chapelle Loretto	Hubert Hollerich
Bissen	samedi 2 mars	19h00	Bissen	Café de la Place	Fränk Arndt
Larochette	samedi 2 mars	18h30	Medernach	Restaurant de la Gare	Christian Sikorski
Sandweiler	lundi 4 mars	19h00	Sandweiler	Ristorante Terra Promessa	Carlos Pereira
Sanem	jeudi 7 mars	18h00	Sanem	Buvette terrain de foot	Alain Mattioli
Syrdall	vendredi 8 mars	19h00	Grevenmacher	Simon's Plaza	Tom Jungen
Vianden	vendredi 8 mars	19h00	Vianden	Larei	Christian Sikorski
Dudelange	samedi 9 mars	17h00	Dudelange	Maison syndicale	Jean-Claude Reding
Bascharage	mercredi 13 mars	19h30	Bascharage	Hall 75	Carlos Pereira
Soleuvre	jeudi 14 mars	19h00	Soleuvre	Maison Beck	Hubert Hollerich
Diekirch	vendredi 15 mars	19h00	Diekirch	Hôtel Beau Séjour	Christian Sikorski
Hobscheid	vendredi 15 mars	19h30	Hobscheid	Centre Polyvalent	Viviane Jeblick
Huncherange	vendredi 15 mars	19h00	Huncherange	Centre Culturel	Pit Schreiner
Munneref-Duelem	vendredi 15 mars	19h00	Altwies	Restaurant Kohn	Taina Bofferding
Pétange	vendredi 15 mars	19h00	Pétange	An Rousen	Jean-Claude Reding
Strassen/Bertrange/ Leudelange	vendredi 15 mars	19h00	Strassen	Restaurant „An der Broutgaass“	Jeff Medvescek
Walferdange	vendredi 15 mars	19h00	Walferdange	Restaurant Campill	André Sowa
Junglinster	samedi 16 mars	18h00	Bourglinster	Ecole (salle des fêtes)	Carlos Pereira
Mertzig-Feulen- Colmar	samedi 16 mars	19h00	Mertzig	Restaurant Marso	Taina Bofferding
Rumelange	mercredi 20 mars	19h00	Rumelange	Centre Culturel (Galerie)	Carlos Pereira
Differdange	jeudi 21 mars	19h00	Differdange	Hall la Chiers Differdange	André Roeltgen
Esch/Alzette	jeudi 21 mars	18h30	Esch/Alzette	Maison du peuple	Carlos Pereira
Mersch	vendredi 22 mars	19h00	Rollingen	Salle des pompiers	Jean-Claude Reding
Mondercange	vendredi 22 mars	18h30	Mondercange	Centre Arthur Thinnes	Marco Casagrande
Remich	vendredi 22 mars	19h00	Remich	CEFOS	Carlos Pereira
Clervaux	samedi 23 mars	19h00	Wemperhardt	Brasserie Op der Haart	Romain Daubenfeld
Ettelbruck	samedi 23 mars	19h00	Ettelbruck	Restaurant Lanners	Jean-Luc De Matteis
Kehlen/Kopstal	samedi 23 mars	18h00	Bridel	Restaurant Briddeler-Stuff	Raymond Kapuscinsky
Canton Wiltz	mercredi 28 mars	19h00	Wiltz	Hostellerie des Ardennes	Nora Back
Hosingen	vendredi 29 mars	19h00	Hosingen	Restaurant «Camping des Ardennes»	Fränk Arndt
Kayl	vendredi 29 mars	19h00	Kayl	Kälerstuff	Romain Daubenfeld
Niederdonven	vendredi 5 avril	19h00	Machtum	Auberge du Lac	Raymond Kapuscinski
Tétange	vendredi 5 avril	18h30	Tétange	Schungfabrik	Pereira Carlos
Lintgen	samedi 6 avril	17h00	Lintgen	Café de la Gare	Carlos Pereira
Schifflange	samedi 6 avril	19h00	Schifflange	Hall Polyvalent	
Hautcharage/ Clemency	jeudi 11 avril	19h30	Clemency	Buvette étangs	Jean-Claude Reding
Belvaux	vendredi 12 avril	19h00	Belvaux	Café Boulevue	Romain Daubenfeld
Hesperange	vendredi 12 avril	19h00	Hesperange	Centre Nico Braun	Jean-Luc De Matteis
Steinsel	vendredi 12 avril	19h00	Steinsel	Café Chez Romain	Carlos Pereira
Préitzerdaul	samedi 13 avril	12h00	Arsdorf	Restaurant La Diligence	Jean-Claude Bernadini

Assemblées générales OGBL 2013 suite

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Wasserbillig	samedi 13 avril	18h00	Wasserbillig	Centre Culturel	Christian Sikorski
Beckerich	vendredi 19 avril	19h00	Elvange	Ecole Elvange	Nico Clement
Roeserbann	vendredi 19 avril	19h00	Bivange	Restaurant Béiwengerstuff	Carlos Pereira
Lorentzweiler	samedi 20 avril	19h00	Helmdange	Centre Culturel	Jean-Luc De Matteis
Luxembourg	samedi 20 avril	17h00	Luxembourg	Hotel Novotel Kirchberg	André Roeltgen
Steinfort	samedi 20 avril	19h00	Steinfort	Aal Schmelz	Romain Daubenfeld
Kleinbettingen	jeudi 25 avril	19h30	Kleinbettingen	Musiksall	Nora Back
Eischen	vendredi 26 avril	19h00	Eischen	Centre Culturel Jean Wolff	Gérard Müller
Ënnersauer	vendredi 26 avril	19h00	Dickweiler	Auberge du Village	Raymond Kapuscinski
Clausen/Neudorf	samedi 27 avril	16h00	Neudorf	Restaurant "Roud Haus"	Pit Schreiner
Dommeldange	samedi 27 avril	17h00	Weimerskirch	Centre Culturel	Carlos Pereira
Rédange/Attert	samedi 27 avril	18h00	Useldange	Café „Um Wier“	Danièle Niele

Frontaliers / Grenzgänger



section	date	heure	localité	lieu	orateur
Frontaliers français	dimanche 14 avril	09h30	Audun-Le-Tiche	Salle Jean Moulin	Jean-Claude Reding
CMB	mercredi 15 mars	18h00	Aubange	Salle Polyvalente	Nico Clement



Grenzgänger	Samstag 2. März	19h00	Irrel	Hotel Kochschilt	Jean-Claude Reding
Grenzgänger	Samstag 9. März	19h00	Orscholz	Hotel Zur Saarschleife	Viviane Jeblick



Grenzgänger	Samstag 16. März	19h00	Trier	Restaurant Romikulum	Alain Mattioli
Grenzgänger	Samstag 23. März	19h00	Mettendorf	Hotel Kickert	Danièle Niele



OGBL ACAL

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Kayldall	Samstag 23. März	18h00	Dudelage-Budersberg	Café-Taverne Mont St. Jean	Romain Daubenfeld
Norden	Samstag 16. März	18h00	Wiltz	Café-Restaurant Renert	Romain Daubenfeld
Luxembourg	Samstag 9. März	17h00	Kirchberg	Restaurant Le Lavandin	Romain Daubenfeld
Frontaliers belges	Samedi 13 avril	19h00	Viville-Arlon	Restaurant Le Fenil	Romain Daubenfeld

Soutenez l'action de l'OGBL, le syndicat numéro 1 au Luxembourg!

Votre engagement est essentiel!

Faites connaître l'OGBL auprès de vos collègues de travail!

Plus nous aurons d'adhérents, plus nous aurons de poids pour nous opposer de façon efficace à la politique de crise antisociale qui va à l'encontre des intérêts des salariés.

L'OGBL App est disponible gratuitement dans le App Store et Google Play

Unterstützen Sie die Aktion des OGBL, der Gewerkschaft Nummer 1 in Luxemburg!

Bringen Sie sich ein!

Werben Sie bei Ihren Arbeitskolleginnen und Kollegen für den OGBL! Nur eine mitgliederstarke Gewerkschaft kann in Krisenzeiten der antisozialen und arbeitnehmerfeindlichen Politik effizient entgegentreten.

Die OGBL-App kann kostenlos im App Store und Google Play heruntergeladen werden



www.ogbl.lu - ogbl@ogbl.lu
facebook.com/ogbl.lu





CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Auswirkungen der Antikumulbestimmungen bei Renten leichter rechnen

Seit Anfang des Jahres gibt es neue Bestimmungen betreffend die Vereinbarkeit einer vorgezogenen Altersrente und eines Gehalts aus einer beruflichen Tätigkeit.

Auch wollen viele Bezieher einer Hinterbliebenenrente wissen, inwieweit sie diese Rente mit einer persönlichen Rente oder einem Gehalt kumulieren können.

Um den Versicherten die recht komplizierten Erklärungen des Sozialgesetzbuches zu ersparen, hat die Arbeitnehmerkammer CSL einen « Rentenkumulrechner » auf ihr Internetportal gestellt. Mit Hilfe dieses Rechners können Interessierte ihre Renten und Gehälter eingeben und erhalten sofort den Betrag der eventuell gekürzten Rente.

Dieser Rechner soll eine Hilfe darstellen. Letztlich sind natürlich die Berechnungen der Rentenversicherung auf Basis der genauen Versicherungslaufbahn ausschlaggebend.

Der Rechner ist unter www.csl.lu unter der Rubrik « Actualités » zu finden.

Kontaktperson : M. Sylvain Hoffmann T.27 494 214 sylvain.hoffmann@csl.lu

Calculer plus simplement l'application des dispositions anti-cumul des pensions

Depuis le début de l'année, il existe de nouvelles dispositions en matière d'anti-cumul d'une pension de vieillesse anticipée et d'un salaire.

D'autre part, les bénéficiaires d'une pension de survie aiment souvent connaître les possibilités de cumul de leur pension de survie avec un salaire ou une pension personnelle.

Afin d'épargner aux assurés l'étude des dispositions assez compliquées du Code de la sécurité sociale, la Chambre des salariés a mis sur son site Internet une calculatrice permettant aux intéressés de vérifier rapidement si et dans quelle mesure leur pension est réduite si elle est cumulée avec d'autres revenus.

Cette calculatrice est destinée à donner une indication aux assurés. En fin de compte, ce sont les calculs de la caisse de pension, qui portent sur la carrière d'assurance détaillée de l'assuré, qui sont déterminantes.

La calculatrice peut être trouvée sur www.csl.lu dans la rubrique « Actualités ».

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T.27 494 214 - sylvain.hoffmann@csl.lu

30^e Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté

13^e Salon du livre et des cultures du Luxembourg

1^{er} Salon des cultures et des arts contemporains

Le Clae présente



15>16>17
MARS
2013

www.clae.lu

30^e

FESTIVAL
DES MIGRATIONS, DES CULTURES
ET DE LA CITOYENNETÉ

LUXEXPO > LUXEMBOURG-KIRCHBERG

CITOYENNETÉ ET PARTAGES

Visitez le stand de l'OGBL,
1^{er} syndicat des immigrés
au Luxembourg!

15-17 mars 2013

Luxembourg-Kirchberg

La 30^e édition du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté se tiendra les 15, 16 et 17 mars prochains à la LuxExpo. Accompagné depuis 13 ans maintenant du Salon du livre et des cultures du Luxembourg, le festival s'augmente pour son trentième anniversaire d'une nouvelle dynamique interculturelle : un Salon des cultures et des arts contemporains, où seront exposées les œuvres de nombreux artistes.

Le Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté montre et démontre, depuis 30 ans, au fil de ses engagements, toute la diversité de la citoyenneté au Luxembourg. Dans les allées de notre manifestation, la citoyenneté transcende les appartenances nationales : l'engagement associatif que nous partageons tous et qui fleurit tous les mois de mars à la LuxExpo souligne la contribution de nombreuses cultures au Luxembourg dans un avenir commun.

Outre les nombreux stands associatifs, des rencontres littéraires, des débats, de la gastronomie, des chants et danses du monde et des animations pour enfants ponctueront ce week-end qui contribue, chaque année, à la construction d'une nouvelle citoyenneté au Luxembourg. L'engagement sera également au cœur du Festival lors des deux soirées musicales puisque les chanteuses Shishani & Karima el Fillali seront sur la scène le vendredi 15 mars et que les groupes italien Enrico Capuano e la tammurriatarock et français R.I.C. se partageront l'affiche le samedi 16 mars.

Programme et informations
sur www.clae.lu

Beitrag der ASTI

Europäische Jahre: Alle Jahre wieder...

Die Europäische Union widmet Jahr für Jahr einem Thema. Hier ein Jahr der Freiwilligen, da ein Jahr des aktiven Alters ohne das Jahr der Bekämpfung der Armut zu vergessen. Europäische Jahre, wohlverstanden. 2013 nun das europäische Jahr des Bürgers (année européenne du citoyen).

Die Jahre kommen und gehen, ein bisschen Aktivismus hier, eine Ausstellung da und schon kommt das nächste Jahr, das nächste Thema. Man kommt nicht an der Feststellung vorbei, das Ganze sei nicht viel mehr als eine mehr oder weniger gelungene Selbstdarstellung der EU-Kommission und der jeweiligen Luxemburger Fachminister.

2013: Europäisches Jahr der Bürger

Sollte es diesmal zur selben Show kommen? Ohne viel Überzeugung wurde das Jahr auf EU-Ebene angeschoben mit einem Budget, das 10 mal kleiner war als dasjenige des vorigen Jahres des aktiven Alters. Werden europäische Jahre gewöhnlich von Regierungsseite gesteuert, so war Anfang Februar 2013 immer noch nicht klar welches Ministerium für dieses Jahr „zuständig“ sei.

Ab Oktober 2012 hatte sich ein breites Spektrum von Organisationen der Zivilgesellschaft in einer „Allianz2013“ zusammengeschlossen und wollte wissen wer regierungsseitig der Ansprechpartner sei.

Der Luxemburger Ansatz entsprach einer vorangegangenen Initiative in welcher sich mehr als 50 europäische Netzwerke zu einer Allianz für dieses Bürgerjahr zusammengeschlossen hatten. Hier wurde ein Manifest erarbeitet welches die Herausforderungen auf europäischer Ebene herauschälte.

Die Luxemburger Allianz gab sich eine Hausaufgabe, nämlich ein für die Luxemburger Situation angepasstes Dokument zur aktiven Mitarbeit in Gesellschaft und Politik zu erarbeiten. Dieses Dokument wurde am 16. Januar 2013 von den Partnern der Allianz2013 verabschiedet.

Mehr als Worte?

Diese Anliegen sollen übers Jahr thematisiert werden über Beiträge, Konferenzen und Diskussionsforen.

Greifen wir einige heraus:

- Vereinigungsfreiheit ist ein Grundrecht. In Luxemburg wird dies hauptsächlich durch ein Gesetz von 1928 geregelt. Hier wäre es höchste Zeit nachzubessern;
- die Verfassungsdebatte findet seit Jahren im stillen Kämmerlein der Abgeordnetenkommission statt. Sollte bei einer so tiefgreifenden Reform nicht die Bevölkerung resp. die Zivilgesellschaft mit einbezogen werden?
- Die Beteiligung an Entscheidungsprozessen der hier wohnenden Ausländer um somit ein bestehendes Demokratiedefizit zu beheben,
- Schutz der persönlichen Daten,
- Nachbessern des Nationalitätengesetzes.

Texte und Kalender können auf der Internetseite www.alliance2013.lu eingesehen werden. Auch inhaltliche Beiträge und Stellungnahmen der Europaparlamentarier aus Luxemburg findet man auf dieser Webseite.



Noch eine Schiene : Making Luxembourg

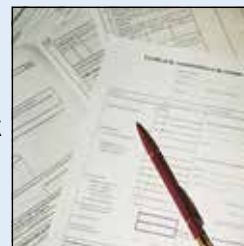
Nun ist die schöne Welt Luxemburg nicht frei von Schattenseiten. Als solche muss man auch die aufkeimende Fremdenfeindlichkeit hier im Lande ansehen. Man findet sie besonders in sozialen Netzwerken auf Internet und Facebook zum Beispiel. Polizei und Staatsanwaltschaft sind hier jedoch besonders wachsam und mehrere fremdenfeindliche „Autoren“ kamen schon vor Gericht

Würde sich Rassismus in Luxemburg ausdehnen, so dürfte dies verheerende Folgen für die gesamte Gesellschaft haben. Um dem vorzubeugen, hat sich eine breit gefächerte Koalition unter dem Namen „Making Luxembourg“, auf Initiative von ASTI, zusammengeschlossen.

Wiederum gibt es hier eine spezielle Internetseite www.makingluxembourg.lu



Déclarations d'impôt



Comme les années précédentes, le Service Information, Conseil et Assistance propose aux membres OGBL un service gratuit pour compléter leurs déclarations d'impôt.

Attention: Il n'est pas possible de fixer des rendez-vous pour remplir votre déclaration d'impôt. Nous vous prions de bien vous tenir aux instructions ci-dessous.

Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre déclaration d'impôt avec les pièces justificatives:

- **par dépôt à une de nos agences / antennes**, ou bien
- **par voie postale** à: OGBL, Mme Anita Rola et l'adresse de l'agence /antenne où vous désirez retirer votre déclaration terminée.

Vous trouverez les adresses et heures d'ouverture de nos agences / antennes à la page 2 de notre mensuel «Aktuell», ainsi que sur notre site internet sous la rubrique «Où nous trouver?»

Afin de pouvoir établir la déclaration, il est indispensable que vous remplissiez les 1^{ère} et 2^e pages du formulaire avec vos données personnelles.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pourrez vous adresser au 2 6543 777

La liste des pièces justificatives pouvant être pris en compte est disponible sur: www.ogbl.lu (rubrique Services aux membres/Services individuels)

Le comité régional Nord de l'OGBL invite à une Conférence d'information sur la déclaration d'impôt

qui aura lieu

lundi, le 11 mars 2013 à 19h00 dans la «Däichhal» (salle de conférence 2),
rue du Deich à Ettelbruck - parking gratuit.

L'orateur de la soirée, le directeur adjoint de la Chambre des salariés, Sylvain Hoffmann, donnera les informations nécessaires pour la déclaration d'impôts.

Après cette conférence, les auditeurs auront la possibilité de poser leurs questions concernant le thème susmentionné.

Cette conférence se tiendra en langue luxembourgeoise, une traduction orale directe en langue française sera assurée.

Der Regionalvorstand Norden des OGBL lädt ein zu einer Informationsversammlung über die Steuererklärung

Montag, den 11. März 2013 ab 19.00 Uhr in der „Däichhal“ im Konferenzsaal 2,
rue du Deich in Ettelbrück (gratis Parkplatz)

Der Redner, Sylvain Hoffmann, beigeordneter Direktor der Arbeitnehmerkammer wird den Anwesenden die nötigen Informationen zu ihrer Steuererklärung geben.

Nach seinen Erläuterungen haben die Zuhörer die Möglichkeit, sämtliche Fragen zum Thema zu stellen.

Die Konferenz findet in luxemburgischer Sprache statt.

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 mars 2013 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



ÉVALUATIONS	▼	CHALAND	▼	FLATTEUSE	▼	FLÈCHE	▼	ÉCARTEUR
RECUEIL		IMPÉRATRICE D'ORIENT		PAYS D'ASIE		MUSE		
	▶				4			
PROLONGER	▶		6					
TRAVAIL D'IMPRIMEUR								VIEILLES COLÈRES
	▶							
DANS	▶		VILLE DE CHINE	▶				
BONS SERVICES			FROMAGE SUISSE					
	▶			IRLANDE	▶	8		
				VOLATILE				
FÂCHÉS		CORPS FLOTTANT	▶		2			APRÈS VOUS
		GRÂTTÉE						
	▶						PERSONNEL	▶
							FEMMES DES RAJAS	▼
DÉVISAGER	▶							BANALE
CORDEAU	7							
	▶		1		10	ARTICLE	▶	▼
						DÉESSE MARINE		
STROPHES	▶							SÉLÉNIUM
CRUCHE								
	▶	9		LISSES	▶		3	
PIQUANT	▶			OLÉ OLÉ	▶			

V/54 © HACHEL INT

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

P	M	O	S
H	A	Q	U
Q	U	O	L
Q	U	I	N
E	T	V	O
A	B	U	S
O	S	E	M
U	T	P	A
L	U	C	A
B	R	U	L
E	S	C	R
A	G	I	R
I	N	E	S

01/13 - Solution: INIMITABLE

D. Rodrigues, Moutfort (L) 1^{er} prix
JC. Lanners, Longchamps (F) 2^e prix



REJOIGNEZ L'OGBL SUR FACEBOOK!

FACEBOOK.COM/OGBL.LU



VISITEZ ÉGALEMENT NOTRE SITE

WWW.OGBL.LU



L'APPLICATION OGBL

Maintenant disponible gratuitement sur App Store et Google Play.